

Comité Syndical du 13 février 2025

# Bilan du Schéma de Cohérence Territoriale

2019-2025



du **C**armausin, du **S**égala,  
du **C**ausse et du **C**ordais





## Qu'est ce qu'un SCoT ?

-  Un outil de conception et de mise en œuvre d'une **planification stratégique intercommunale**, à l'échelle d'un large bassin de vie, dans le cadre d'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).
-  Un cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat.
-  Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...



## Le bilan à 6 ans

Article L143-28 du Code de l'Urbanisme :

6 ans au plus après la délibération portant approbation du SCoT, (...), l'établissement public (...) procède à une **analyse des résultats de l'application** du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales (...).

Sur la base de cette analyse (...) l'établissement public (...) **délibère** sur le maintien en vigueur du SCoT ou sur sa révision.

**A défaut** d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est **caduc**.

-  Une approbation du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du cordais le **4 mars 2019**.
-  Un bilan à dresser avant le **4 mars 2025**

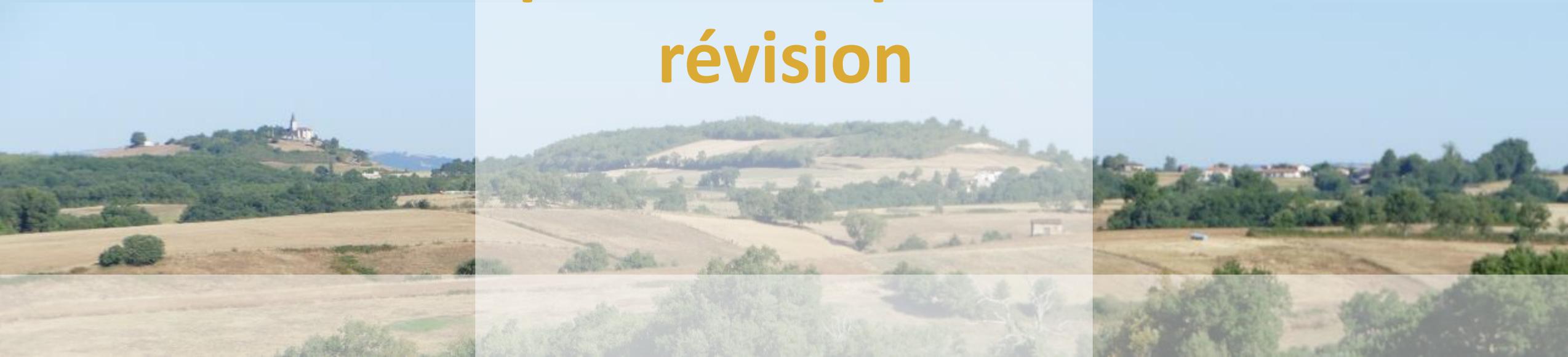


## Une révision actée

-  Le Syndicat Mixte du SCoT a prescrit la révision du schéma en comité syndical du 14 octobre 2024.
-  **Cette décision n'exempte pas le Syndicat de dresser le bilan obligatoire à 6 ans.**
-  Les objectifs de la révision :
  -  Intégrer les évolutions du périmètre
  -  « Moderniser » le SCoT
  -  « Climatiser » le SCoT



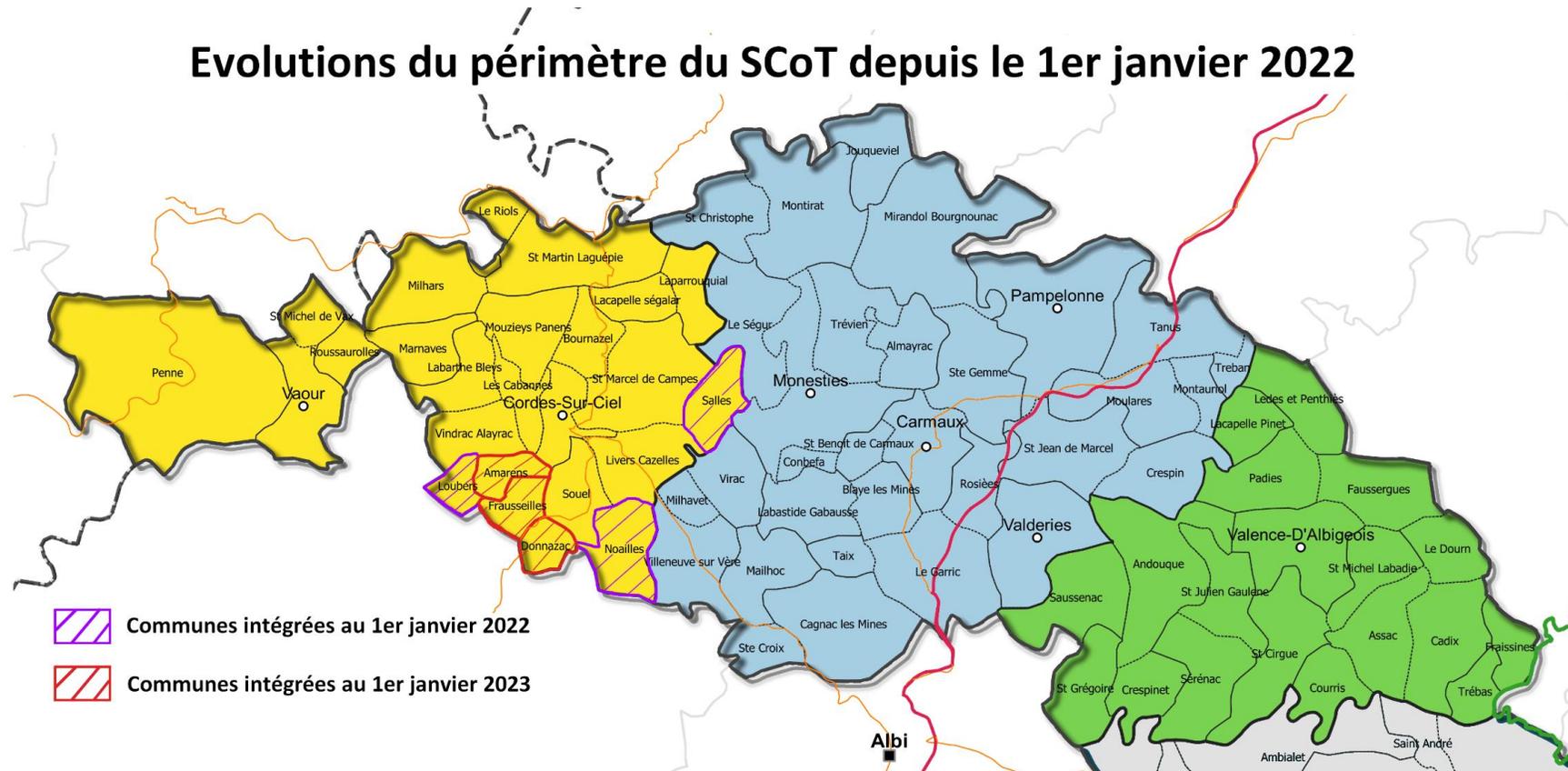
# Les objectifs poursuivis par la révision





# Intégrer les évolutions du périmètre

## Evolutions du périmètre du SCoT depuis le 1er janvier 2022



Le SCoT de 2019 est composé de 70 communes. Il est rendu nécessaire de faire évoluer le périmètre du SCoT afin d'intégrer les 5 nouvelles communes composant le périmètre de la communauté de commune du Cordais et du Causse. Le SCoT révisé couvrira ainsi **75 communes**.



## Un SCoT à « moderniser »

**Loi ELAN**  
*23 novembre 2018*

Plusieurs évolutions législatives et réglementaires sont venues modifier la structure et le contenu des SCoT :

**Ordonnance 2020-745**  
*17 juin 2020*

relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme

**Ordonnance 2020-744**  
*17 juin 2020*

relative à la modernisation des SCoT → évolutions sur la structure et le contenu thématique des SCoT

**Décret 2021-639**  
*21 mai 2021*

supprime le rapport de présentation et déplace son contenu dans les annexes et remplace le PADD du SCoT par un projet d'aménagement stratégique (PAS) qui devient la première pièce du document.



## Un SCoT à « moderniser »

Un contenu plus souple qui s'articule autour de 3 grands piliers :

**Activités  
économiques,  
agricoles et  
commerciales**

**Offre de logements,  
de mobilité,  
d'équipements, de  
services et  
densification**

**Transition écologique  
et énergétique,  
valorisation des  
paysages, objectifs  
chiffrés de conso.  
d'ENAF**

**DAACL  
obligatoire**

L'élaboration d'un Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL) est rendue obligatoire  
Le volet « logistique commerciale » est introduit par la loi Climat et Résilience



## Un SCoT à « moderniser »

De nouvelles options pour les SCoT :

PA

Le SCoT modernisé peut aussi contenir un programme d'actions pour accompagner la mise en œuvre du schéma et décliner les orientations et les objectifs au regard des dispositifs contractuels.

SCoT-AEC

En outre, l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 offre la possibilité aux SCOT, dans le cadre de leur élaboration ou révision de tenir lieu de PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).



## Un SCoT à « moderniser »

Au niveau local, un contexte de planification qui a évolué :

-  **SRADDET Occitanie 2024** (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), approuvé le 14 septembre 2022 et actuellement en cours de modification.
-  Le SCoT devra également intégrer les dispositions d'autres documents « supra » tels que le Schéma Directeur de Gestion des Eaux (SDAGE), le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI), le Schéma Régional des Carrières (SRC)...
-  La 3CS a approuvé son **PCAET** (Plan Climat Air Énergie Territorial) à valeur réglementaire le 4 février 2020. VAL 81 et la 4C ont élaboré un PCAET volontaire dans la cadre d'une démarche collective à l'échelle du PETR de l'Albigeois et des Bastides.



## Un SCoT à « climatiser »



**Loi 2021-1104**

*22 août 2021*

portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite **Loi Climat et Résilience**

**Loi 2023-630**

*20 juillet 2023*

visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables devra également être prise en compte dans le projet de révision du SCoT



## Un SCoT à « climatiser »

Trajectoire « **Zéro Artificialisation Nette** » avec 2 temporalités :

- 50 %

Objectif  
ZAN

- Une réduction de moitié de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici **2031**
- Une trajectoire progressive vers une neutralité à l'horizon **2050** où toute artificialisation des sols devra être accompagnée de la « renaturation » d'une surface équivalente.



# Un SCoT à « climatiser »

Préservation  
Résilience  
Transition  
Adaptation  
Sobriété  
Vulnérabilité





## Un délai qui s'impose



Un calendrier de révision visant à rendre compatible le document révisé à la modification du SRADDET en cours et de manière à intégrer et territorialiser les objectifs à l'échelle du SCoT d'ici le **22 février 2027**.

Les PLU et cartes communales devront intégrer les dispositions du SCoT avant le **22 février 2028**.



**A défaut, aucune autorisation d'urbanisme ne peut être délivrée dans une zone à urbaniser (AU) du PLU ou dans les secteurs constructibles de la carte communale.**



# Les objectifs du SCoT 2019



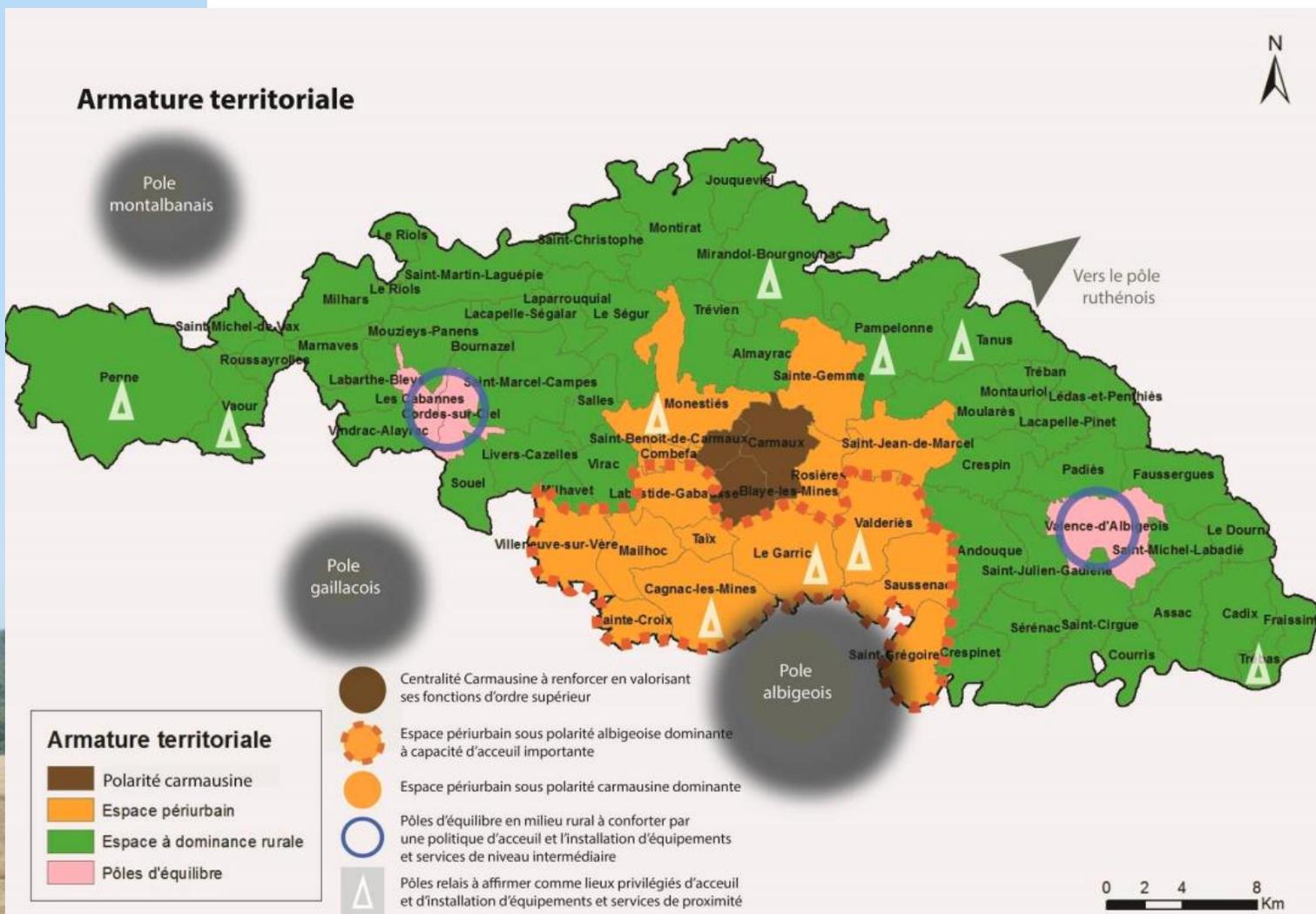


# Le Projet d'Aménagement de de Développement Durable (PADD) de 2019

<b>Axe 1</b>	Favoriser l'émergence d'une nouvelle armature territoriale structurée et équilibrée
<b>Axe 2</b>	Favoriser le développement de modes d'habiter diversifiés et durables
<b>Axe 3</b>	Favoriser les échanges entre les territoires du SCoT pour contribuer à rééquilibrer l'armature territoriale
<b>Axe 4</b>	Bâtir le projet de SCoT en s'appuyant sur les équilibres agri-environnementaux
<b>Axe 5</b>	Favoriser l'émergence d'un territoire à énergie positive
<b>Axe 6</b>	Valoriser le foncier économique existant et réhabiliter les anciens espaces industriels et miniers
<b>Axe 7</b>	Favoriser une politique commerciale en adéquation avec les différents niveaux de l'armature territoriale
<b>Axe 8</b>	Favoriser le potentiel touristique par une politique d'excellence territoriale



# Les grands objectifs du SCoT de 2019 définis dans le PADD



- Orienter une dynamique démographique et économique sur la **centralité urbaine** et plus particulièrement Carmaux, sans pour autant mettre à mal une armature territoriale qui reste globalement fragile

- **Muscler** les deux **pôles d'équilibre** comme articulation entre les territoires ruraux et les centralités urbaines albigeoises et carmausine

- **Maîtriser** la dynamique **périurbaine**

- Veiller, a minima, à **garder** la dynamique actuelle pour les **communes rurales**

- Identifier au sein des strates rurales et périurbaines des **communes « relais »** aux capacités d'accueil supérieures à la moyenne de la strate à laquelle elles appartiennent



## Les objectifs chiffrés du SCoT de 2019 définis dans le PADD et le DOO

**+ 3 850 habitants à l'horizon 2038**

+ 693 pour la centralité carmausine  
+ 539 pour les pôles d'équilibre  
+ 1 734 pour l'espace périurbain  
+ 886 pour l'espace rural

→ 18 %  
→ 14 %  
→ 45 %, dont 25 % sur les pôles relais  
→ 23 %, dont 13 % sur les pôles relais

**Un objectif de 44 241 habitants à 2038**

**Un taux de croissance moyenne annuelle de 0,46 %**



Il s'agit d'objectifs et non de prescriptions. Seules les enveloppes foncières associées à ces objectifs, sont prescriptives.



## Les objectifs chiffrés du SCoT de 2019 définis dans le PADD et le DOO

**+ 4 370 logements à produire**

+ 3 830 logements neufs  
+ 540 logements à réinvestir

→ 175 log. à réinvestir sur la centralité  
→ 59 log. sur les pôles d'équilibre  
→ 70 logements sur le périurbain  
→ 236 log. sur l'espace rural

**Une taille moyenne de parcelle à usage résidentiel de 1 000 m<sup>2</sup>**

510 m<sup>2</sup> sur la centralité carmausine  
1 000 m<sup>2</sup> sur les pôles d'équilibre et pôles relais du périurbain  
1 200 m<sup>2</sup> sur le périurbain et les pôles relais de l'espace rural  
1 560 m<sup>2</sup> sur les communes rurales

→ Contre **2 700 m<sup>2</sup>** en moy. en 2019

**Une enveloppe foncière à destination du logement de 376 ha**

66 ha sur la centralité carmausine  
24 ha sur les pôles d'équilibre  
69 ha sur les pôles relais de l'espace périurbain

65 ha sur l'espace périurbain  
54 ha sur les pôles relais de l'espace rural  
106 ha sur les communes rurales

**Un développement de nouveaux fonciers économiques de proximité plafonné à 30 ha**



# Les évolutions depuis 2019



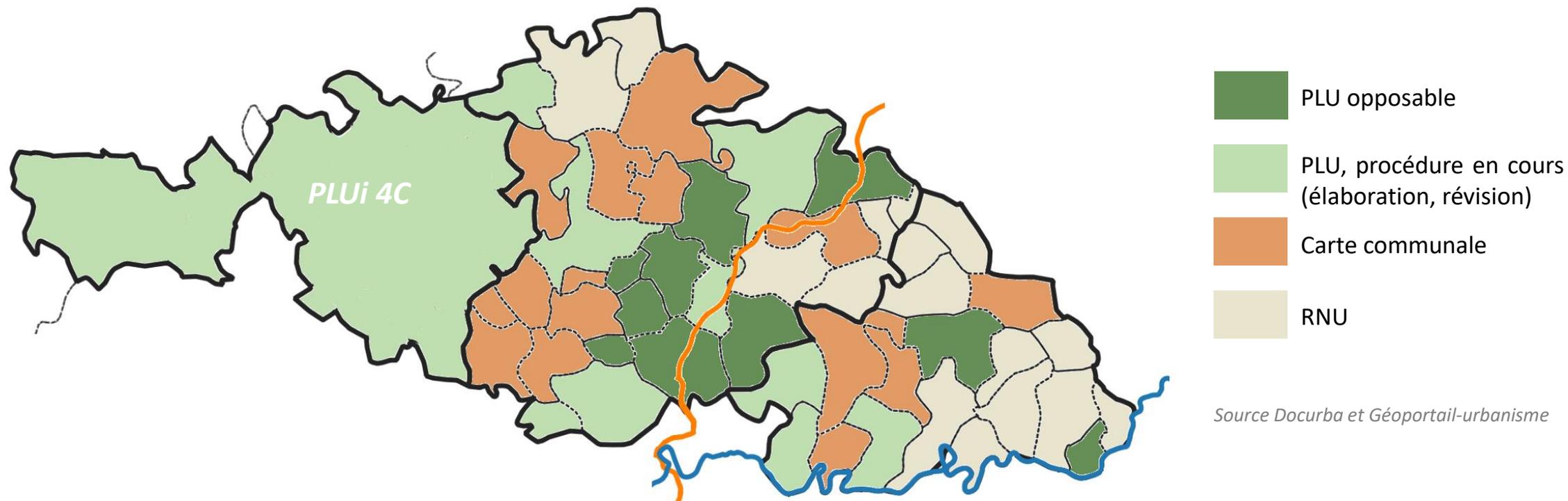


## Avant-propos

- ❖ Le bilan porte sur les 70 communes du périmètre du SCoT. Les 5 communes qui ont rejoint la 4C après l'approbation du schéma ne sont pas prises en compte dans l'analyse.
- ❖ L'exercice d'évaluation de la mise en œuvre des orientations du SCoT 6 ans après son approbation présente **plusieurs limites** :
  - Un impact du SCoT minoré par la mécanique de mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux (voir page suivante).
  - Un travail d'analyse tributaire des données statistiques disponibles : Les données INSEE harmonisées (pouvant faire l'objet de comparaisons statistiques) ne sont disponibles que pour les années 2010, 2015 et 2021.  
Pour autant , malgré un biais méthodologique, les recensements annuels de population 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 sont utilisés afin d'appréhender les dynamiques récentes. Les parties de l'analyse faisant appel à ces données se distinguent par un fond beige.



## Les documents d'urbanisme



Pour que le SCoT produise ses effets, il doit être traduit dans les documents d'urbanisme locaux, et notamment au travers de PLU ou PLUi, seuls outils aptes à traduire finement les objectifs du SCoT au travers de leur règlement écrit et graphique.

Depuis l'approbation du SCoT en 2019, le Syndicat Mixte accompagne les collectivités dans les procédures en cours sur le territoire. Par ailleurs, le Syndicat a émis, à ce jour, un avis sur les PLU arrêtés de Sainte-Gemme, Valderiès, Taïx, Tanus et sur le PLUi arrêté de la 4C, première procédure intercommunale du périmètre.

Toutefois, de nombreuses communes restent sans document d'urbanisme ou couverte par une carte communale.

# Partie 1 - Démographie et capacités d'accueil

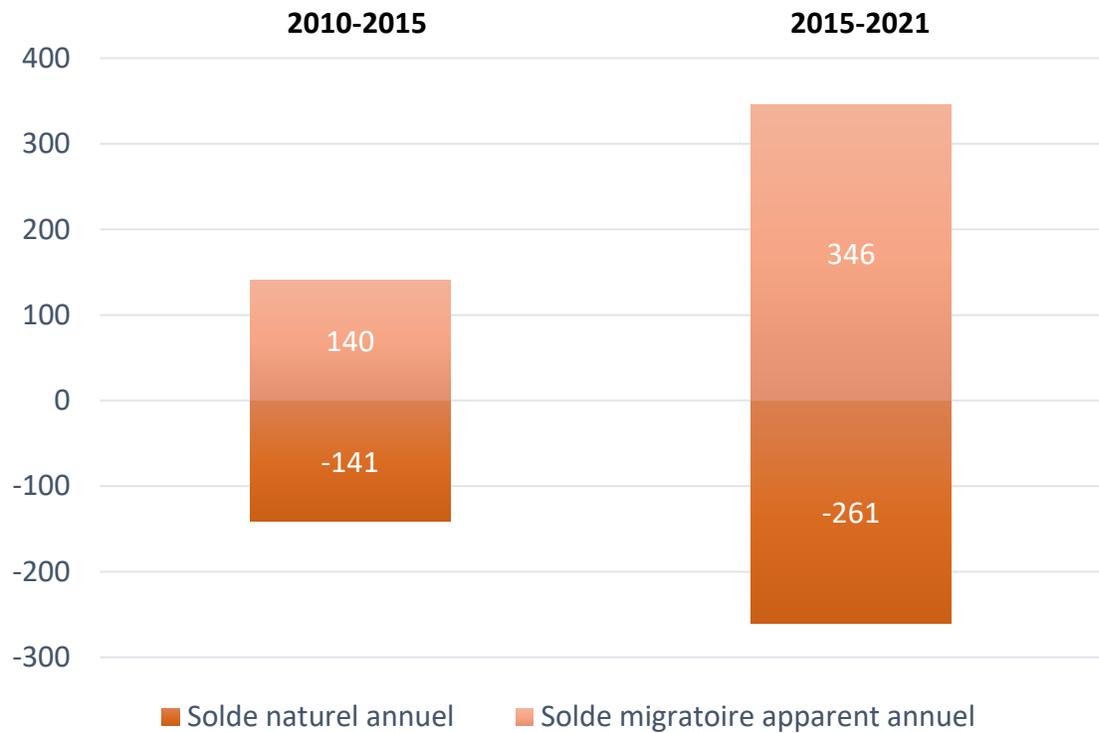


# 1.1 – Evolution de la population





# Décomposition de la croissance démographique



Population en 2010 : 39 799 habitants  
 Population en 2021 : 40 305 habitants

**+ 506 habitants**

- 6 habitants entre 2010 et 2015  
 + 512 habitants entre 2015 et 2021

Une croissance démographique stable entre 2010 et 2015.

Un regain d'attractivité entre 2015 et 2021 qui pallie un solde naturel négatif.

**Taux de croissance annuel moyen**



Période 2010-2010

**0%**

Période 2015-2021

**0,21%**

**Objectif du SCoT  
 2018-2038 : 0,46 %**

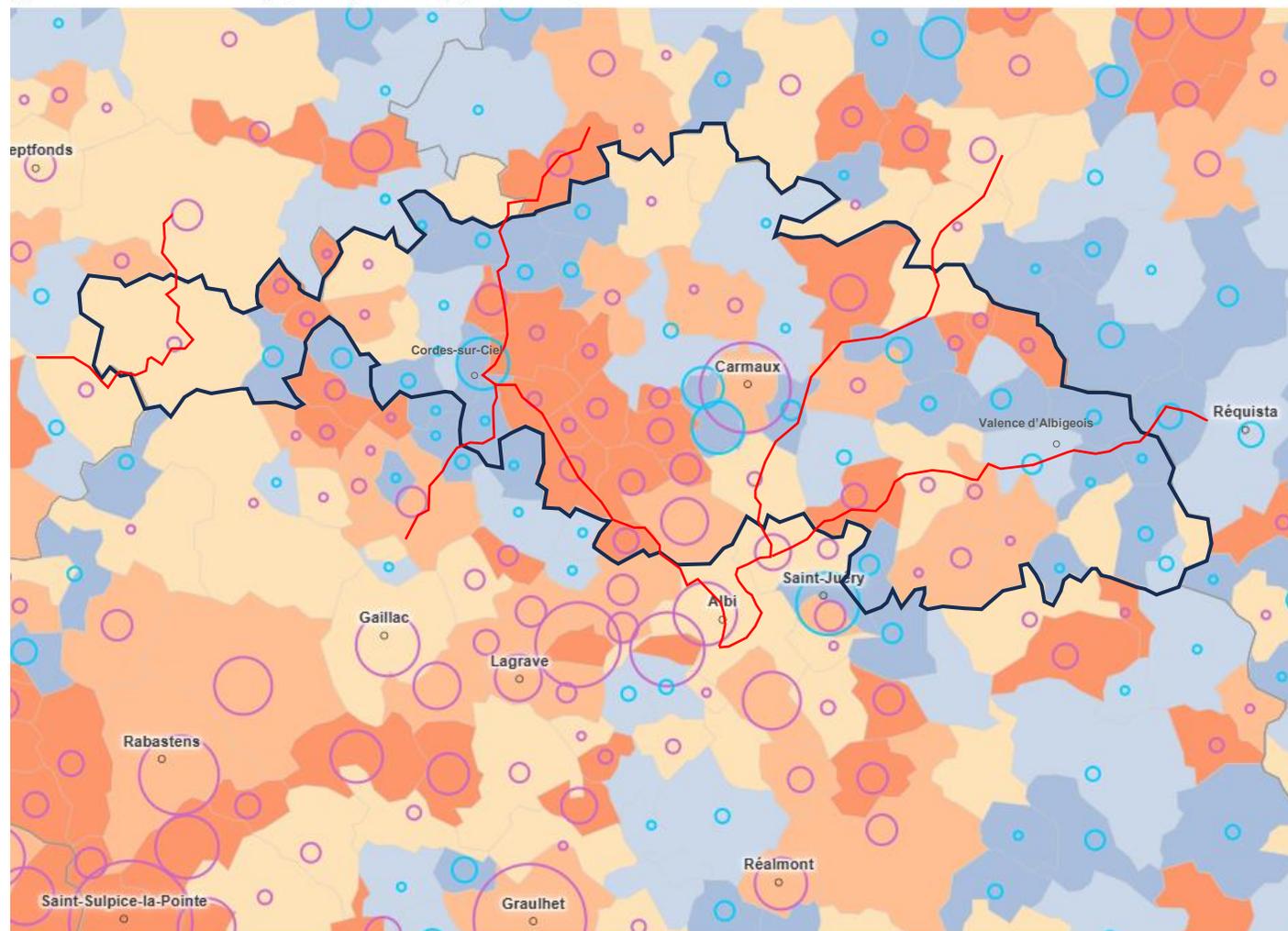


# Dynamiques démographiques

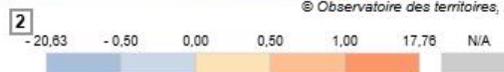
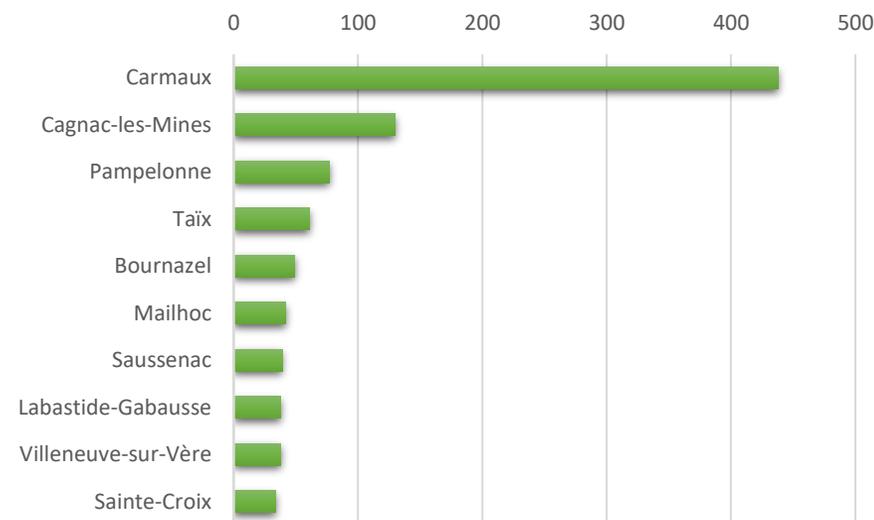
Entre 2015 et 2021, les dynamiques de croissance démographique les plus fortes se diffusent autour de l'agglomération albigeoise le long des axes. Les communes du périurbain albigeois et carmausin, situées à proximité de la D600 entre Albi et Cordes, connaissent des croissances marquées, idem pour certaines communes le long de la RN88 reliant Rodez à Albi et le long de la D903 à l'est du territoire. Carmaux est la commune qui a accueilli le plus d'habitants sur la période.

1 Variation annuelle de la population, 2015-2021 (habitants) - Source : Insee, RP 1968-2021

2 Taux d'évolution annuel de la population, 2015-2021 (%) - Source : Insee, RP 1968-2021



Les 10 communes qui ont gagné le plus d'habitants entre 2015 et 2021

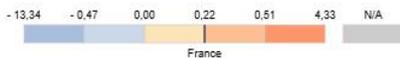
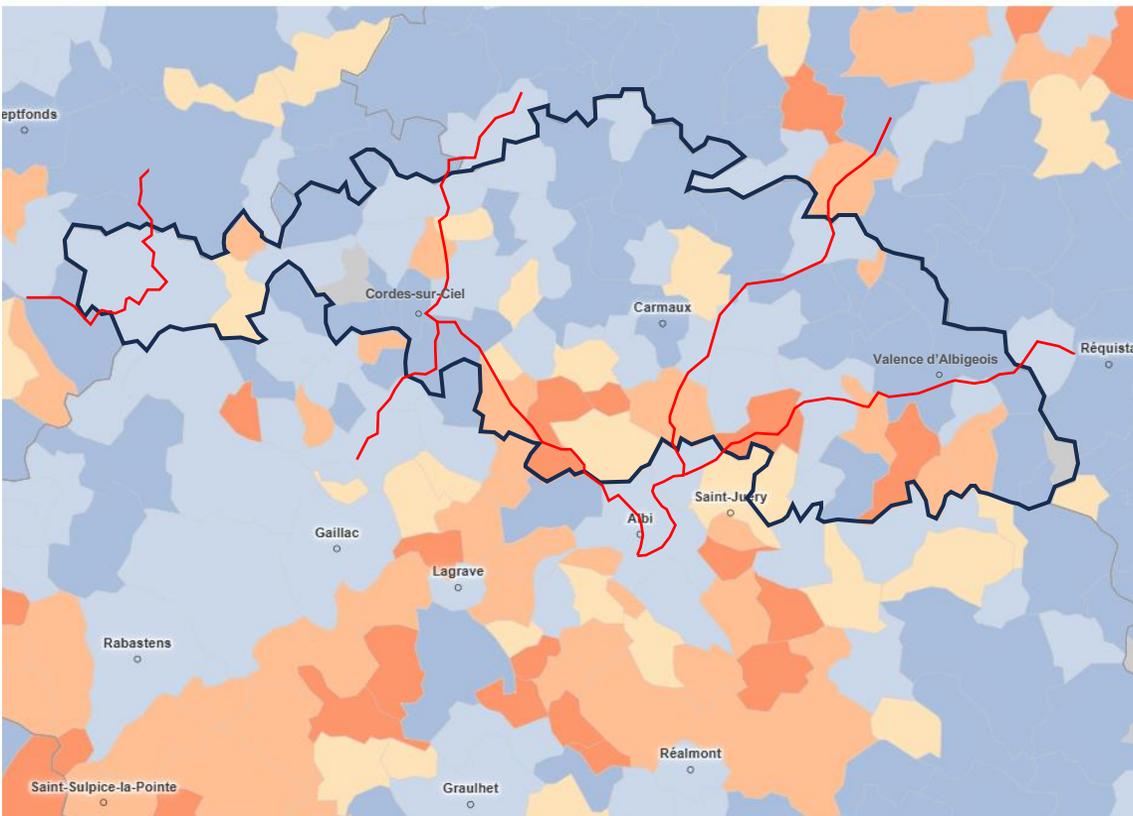


© Observatoire des territoires, ANCT 2024 - IGN Admin Express



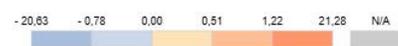
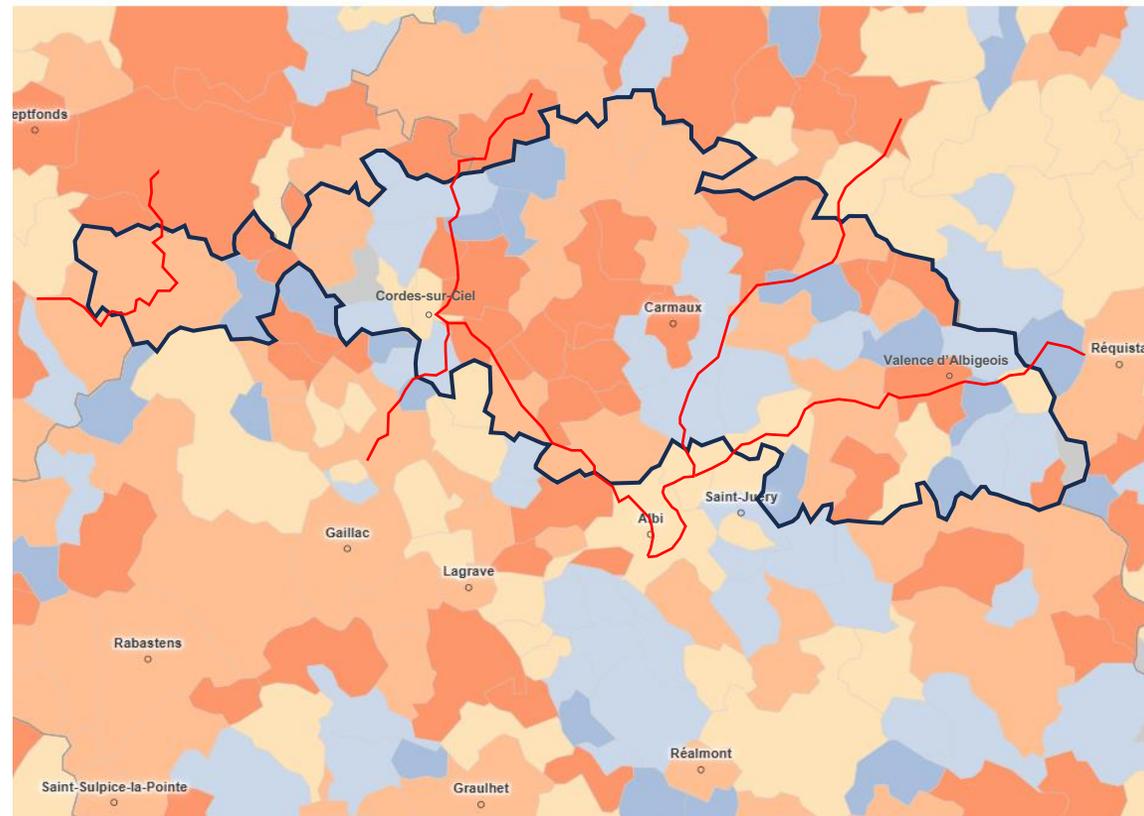
# Dynamiques démographiques

Taux d'évolution annuel de la population due au solde naturel, 2015-2021 (%) - Source : Insee, RP 1968-2021



© Observatoire des territoires, ANCT 2024 - IGN Admin Express

Taux d'évolution annuel de la population due au solde migratoire apparent, 2015-2021 (%) - Source : Insee, RP 1968-2021



© Observatoire des territoires, ANCT 2024 - IGN Admin Express

Un renouvellement de la population qui s'opère grâce à l'arrivée de nouveaux résidents. Les communes de la frange albigeoise se distinguent par un solde naturel positif.

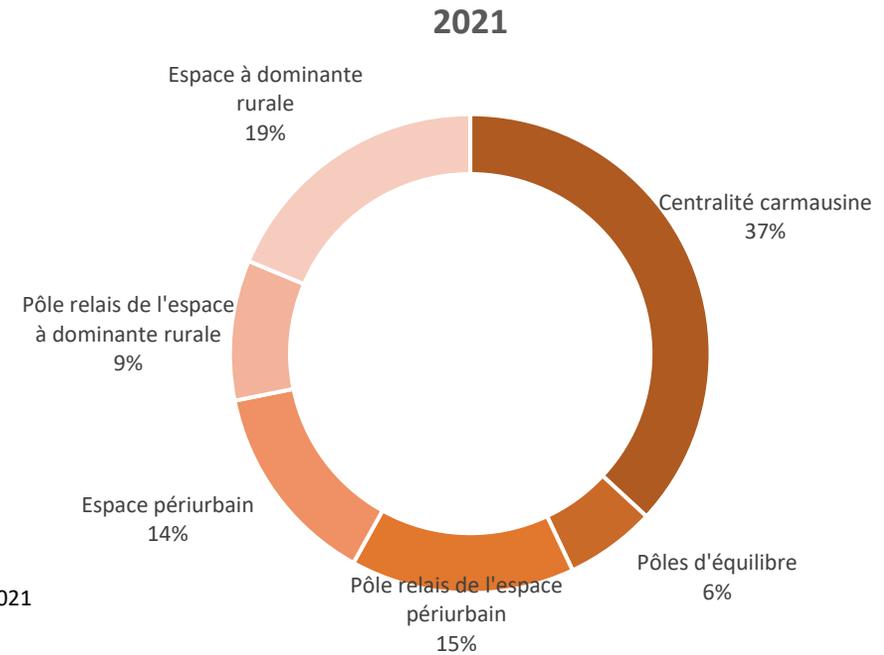
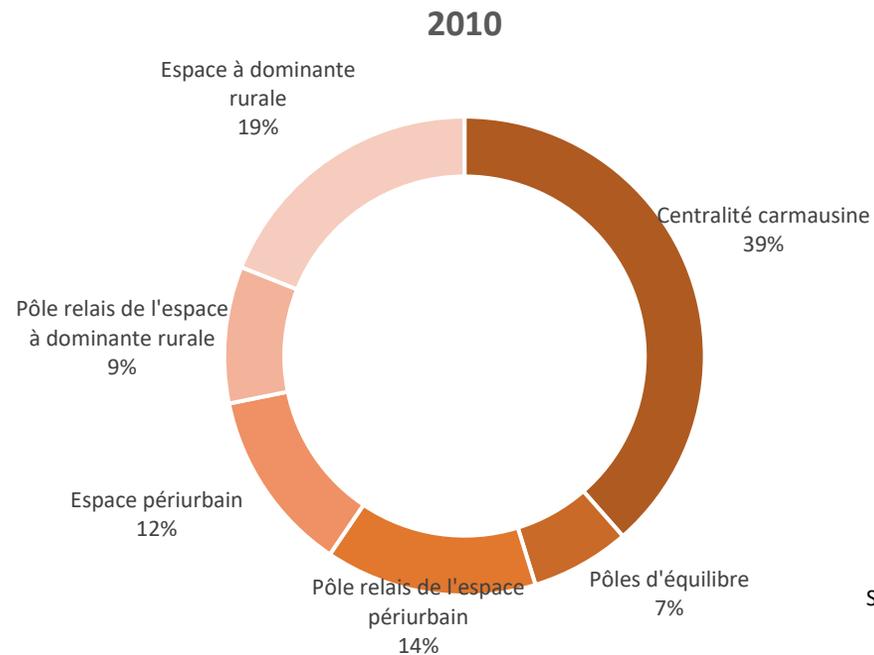


# Répartition démographique dans l'armature

**Objectifs du SCoT  
2018-2038 : + 3 850  
habitants**

+ 693 pour la centralité carmausine  
+ 539 pour les pôles d'équilibre  
+ 1 734 pour l'espace périurbain  
+ 886 pour l'espace rural

→ 18 %  
→ 14 %  
→ 45 %, dont 25 % sur les pôles relais  
→ 23 %, dont 13 % sur les pôles relais



Source INSEE 2010 et 2021

De manière générale, on ne constate pas d'inflexion des grands équilibres de la répartition de la population dans l'armature territoriale. On note toutefois une légère baisse du poids démographique de la centralité et des pôles d'équilibre au profit des communes périurbaines.

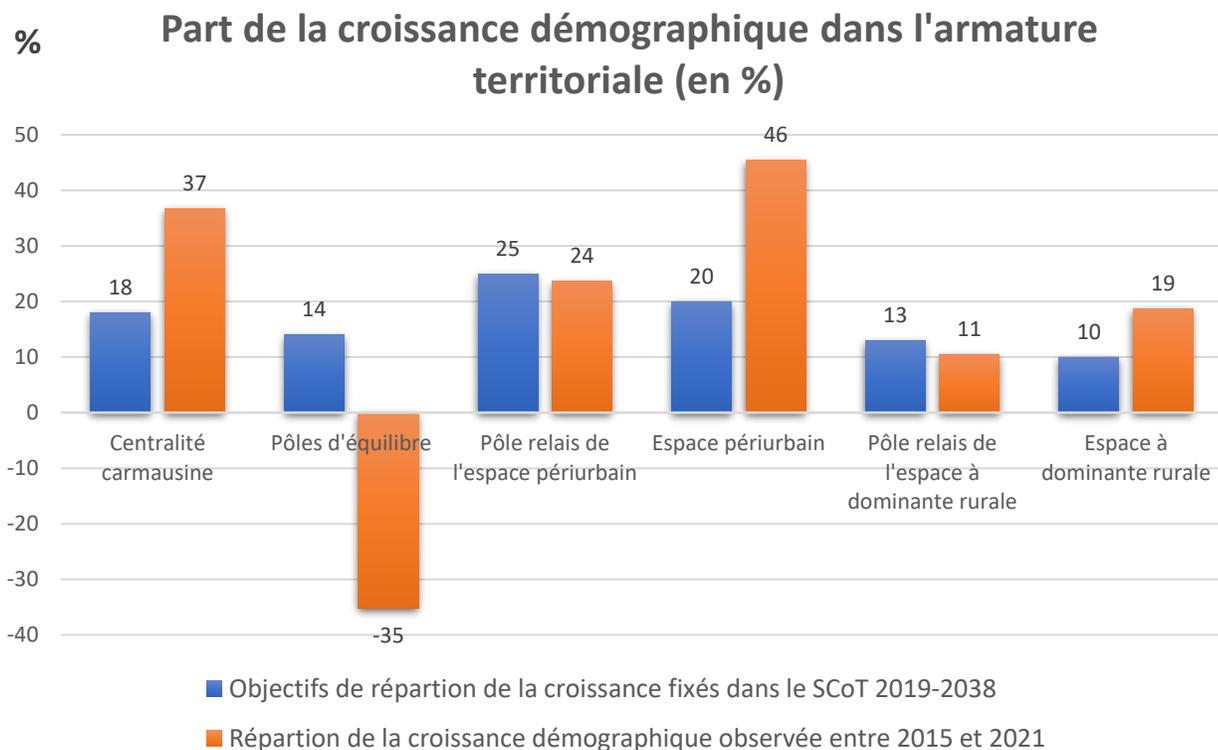
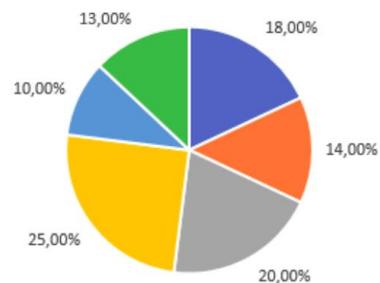


# Répartition de la croissance démographique dans l'armature

Scénario SCoT (PADD)

- Centralité carmausine
- Espace périurbain
- Espace à dominante rurale
- Pôles d'équilibre
- Pôles relais dans l'espace périurbain
- Pôles relais dans l'espace à dominante rurale

Part de la croissance projetée en 2036



Source INSEE RGP 2015 et 2021

Dans le détail, les premières observations sur la période récente font apparaître plusieurs problématiques :

- Les **pôles d'équilibre**, qui offrent des services et équipements intermédiaires rayonnant sur un large bassin de communes rurales, perdent de la population (-180 habitants entre 2015 et 2021). Ce phénomène est particulièrement marqué sur la commune de Cordes-sur-Ciel.
- Les communes de **l'espace périurbain**, dont les objectifs du SCoT visent une maîtrise de la croissance, continuent de capter une part majeure de la croissance démographique du territoire.

On observe par ailleurs que :

- La **polarité carmausine**, dont l'objectif du SCoT est de renouer avec une croissance démographique positive, a gagné 188 habitants entre 2015 et 2021.
- Les objectifs de répartition de la population sont partiellement atteints dans les pôles relais, tant de l'espace périurbain que de l'espace à dominante rurale.
- Les communes rurales, dont le SCoT ambitionne une stabilisation, ont capté une part notable de la croissance démographique.



# Zoom sur les dynamiques démographiques depuis 2019

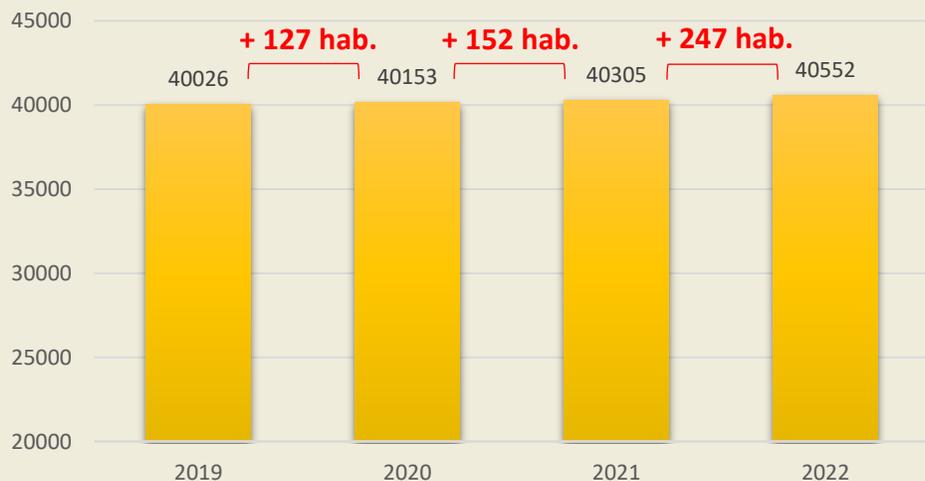
**Objectif du SCoT  
2018-2038 :  
+ 3 850 habitants**

**Soit, 192,5 habitants  
supplémentaires en  
moyenne par an**

En zoomant sur les recensements annuels des 4 dernières années, on constate que le cap démographique fixé par le SCoT (+ 192 habitants en moyenne par an à l'horizon de 20 ans) est partiellement atteint avec **+ 175 habitants** par an en moyenne entre 2019 et 2022, soit un taux d'évolution annuel moyen de 0,44 %, proche du scénario SCoT à 0,46%.

En 2022, le scénario SCoT serait même dépassé.

Evolution de la population du SCoT depuis 2019



Source INSEE RP 2019-20-21-22

Evolution de la population par EPCI



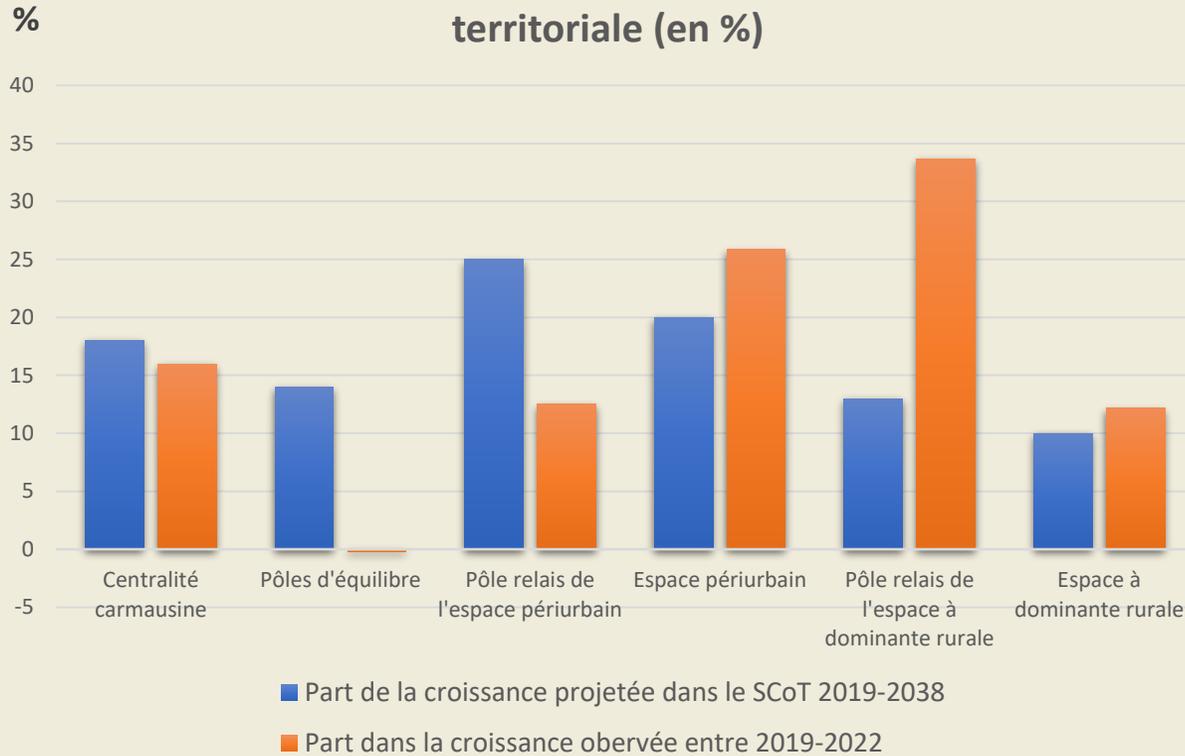
Source INSEE RP 2019-20-21-22

Si le Carmausin-Ségala montre une dynamique régulière et VAL81 une stabilité, la 4C renoue quant à elle avec une croissance démographique positive.



# Evolutions démographiques dans l'armature depuis 2019

Part de la croissance démographique dans l'armature territoriale (en %)



Source INSEE RGP 2019-20-21-22

En comparant le scénario de part de la croissance projetée dans l'armature territoriale du SCoT avec les recensements annuels des 4 dernières années, on observe :

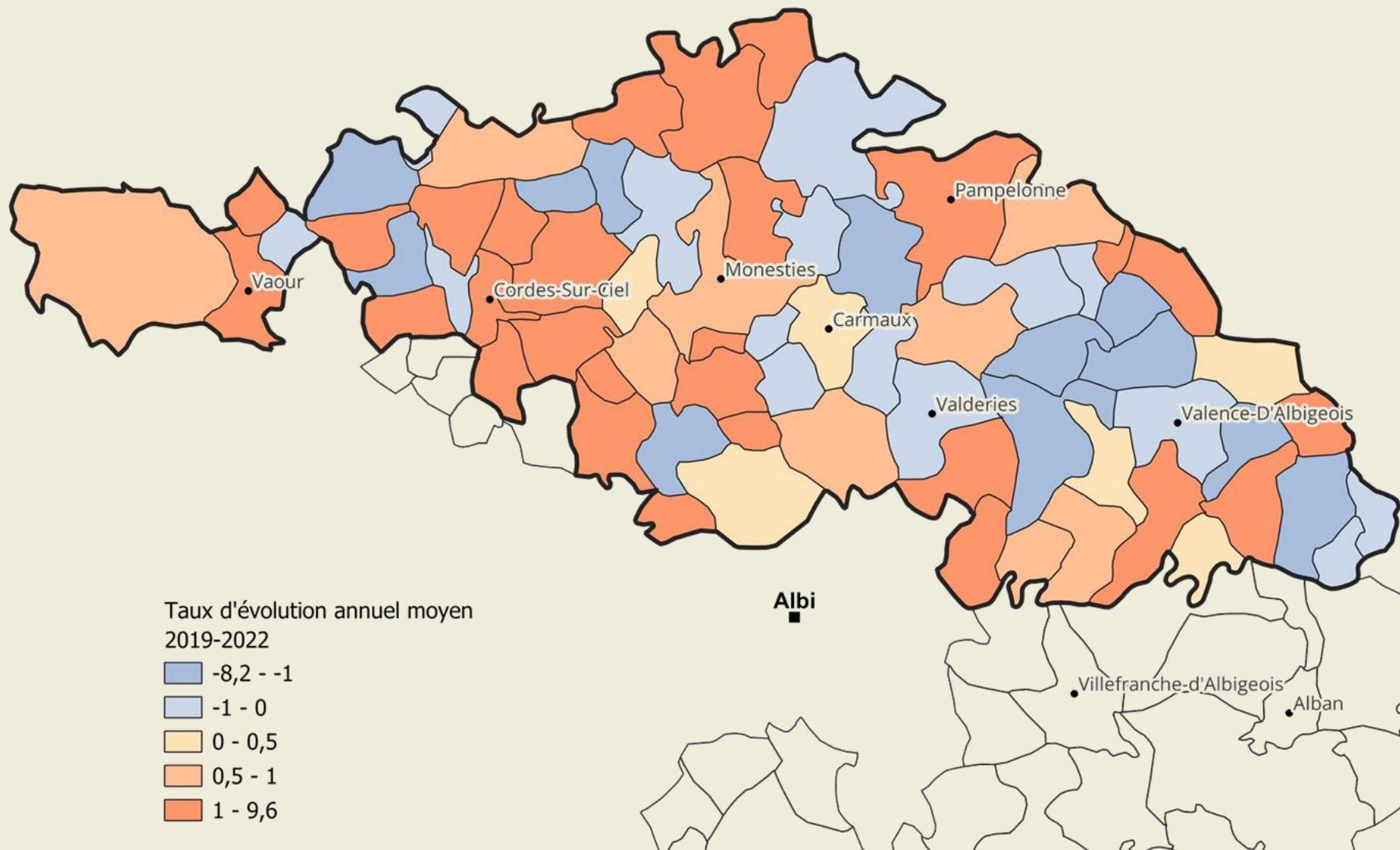
- Les pôles d'équilibre n'atteignent pas les objectifs de croissance fixés à leur strate et peinent à se stabiliser (Cordes-sur-Ciel gagne 25 habitants et Valence d'Albigeois en en perd 23).
- Si l'espace périurbain accueille plus que les prévisions du SCoT, les pôle relais de cette strate sont en deçà des objectifs.
- L'espace à dominante rurale se montre dynamique et ses pôles relais dépassent largement les objectifs, un phénomène essentiellement dû à une croissance forte de Pampelonne (+119 hab. entre 2019 et 2022)
- La centralité carmausine se rapproche du scénario SCoT. Carmaux accueille 145 habitants mais Blaye-les-Mines et St-Benoît-de-Carmaux en perdent.

	Centralité carmausine	Pôles d'équilibre	Espace périurbain	Espace rural
Scénario SCoT moyen 2019-22	+ 104 hab.	+ 81 hab.	+ 260 hab.	+ 133 hab.
Evolution démo. observée	+ 84 hab.	- 1 hab.	+ 202 hab.	+ 241 hab.



# Zoom sur les dynamiques démographiques depuis 2019

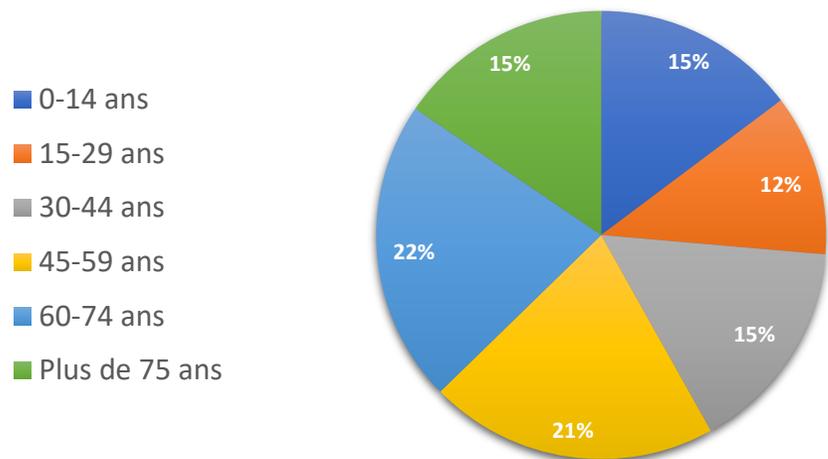
Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2019 et 2022





# Vieillesse de la population

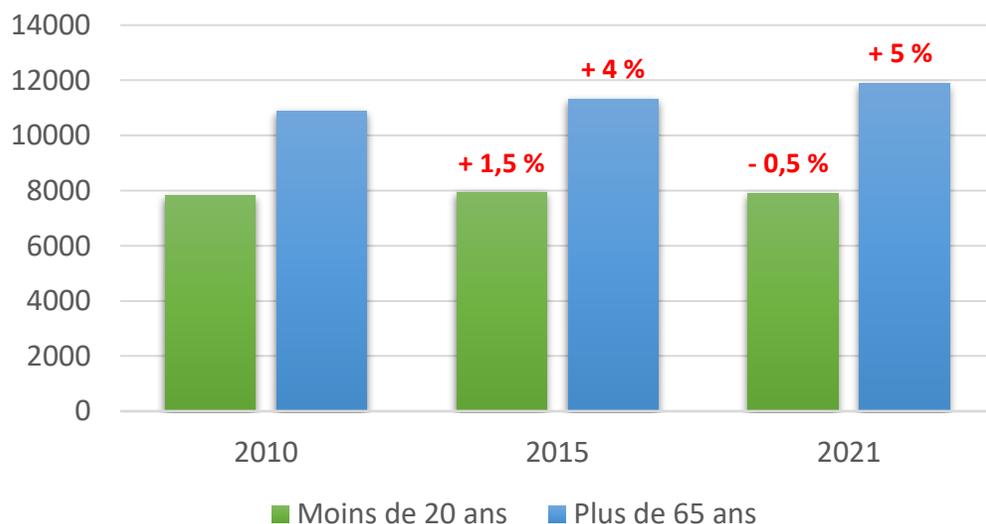
Répartition par âge de la population (INSEE 2021)



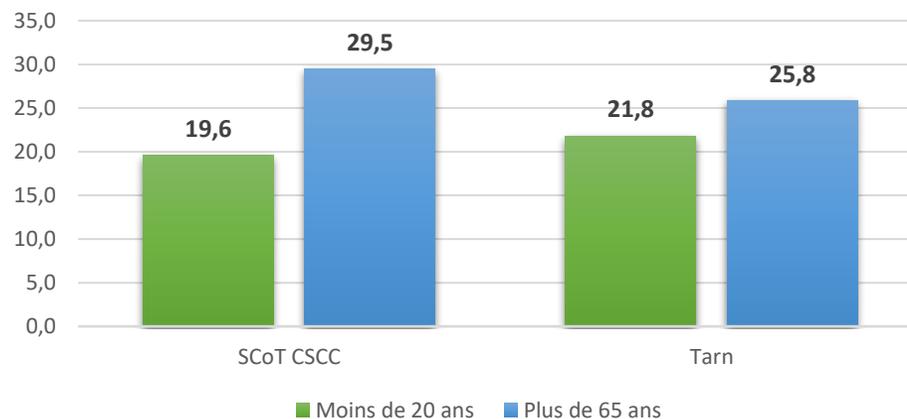
Le territoire du SCoT est marqué par un vieillissement marqué de sa population. La part des + de 65 ans est plus importante qu'à l'échelle départementale ou régionale et celle des moins de 20 ans ne parvient pas à la compenser.

Entre 2010 et 2021, si la part des moins de 20 ans est relativement stable, celle des plus de 65 ans ne cesse d'augmenter.

Nombre de plus de 65 ans et moins de 20 ans



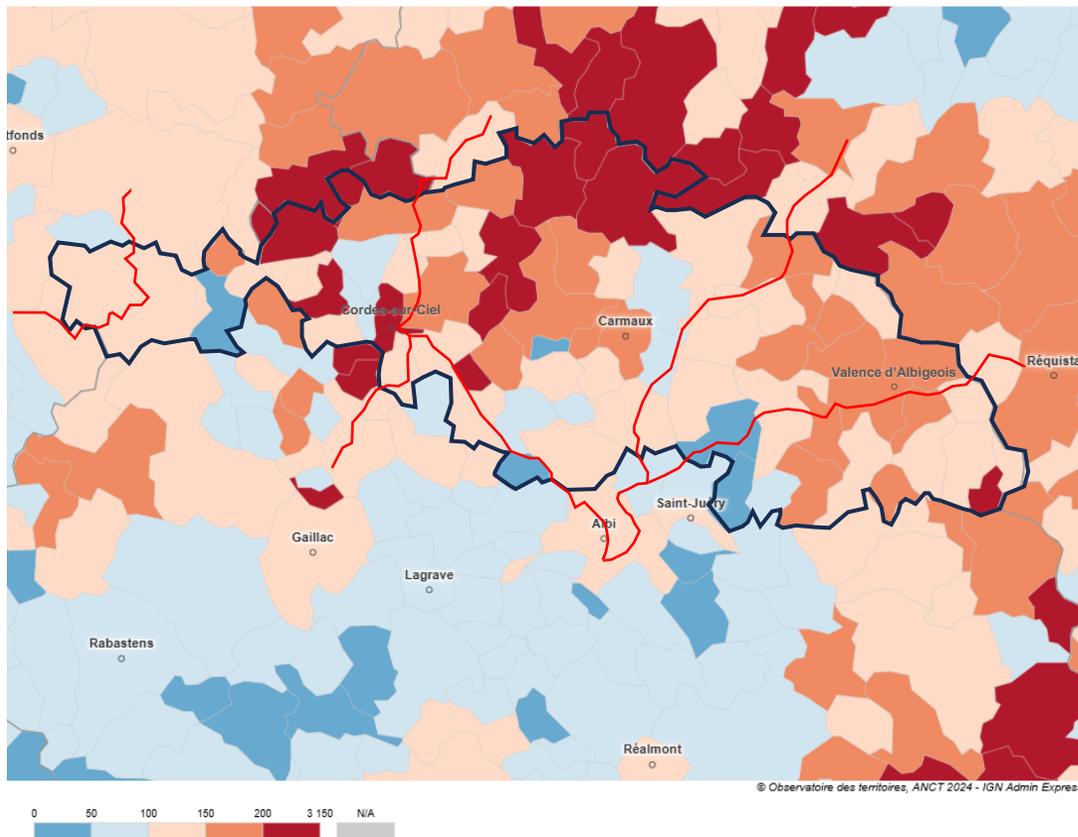
Part des plus de 65 ans et des moins de 20 ans dans la population totale 2021



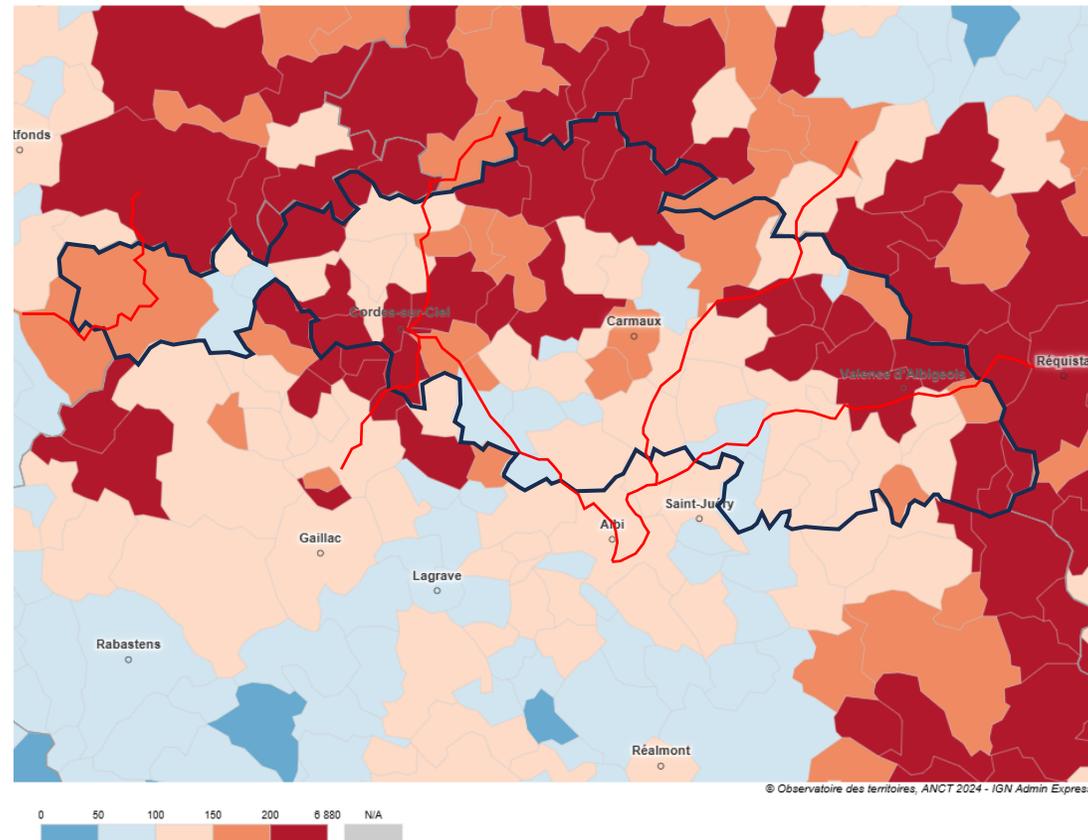


# Vieillesse de la population

Indice de vieillissement, 2010 (nombre de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans) - Source : Insee, RP 1968-2021



Indice de vieillissement, 2021 (nombre de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans) - Source : Insee, RP 1968-2021



Une grande moitié Nord-Ouest du territoire présente un indice de vieillissement élevé, indiquant que sur ces communes résident plus de 2 personnes âgées de plus de 65 ans pour une personne de moins de 20 ans. Ce phénomène de vieillissement semble s'intensifier sur le Nord et l'Est du territoire entre 2015 et 2021. A l'inverse, et dans la continuité de la dynamique observable sur l'agglomération Albigeoise. Plusieurs communes au Sud du SCOT présentent davantage de jeunes que de personnes de plus de 65 ans .



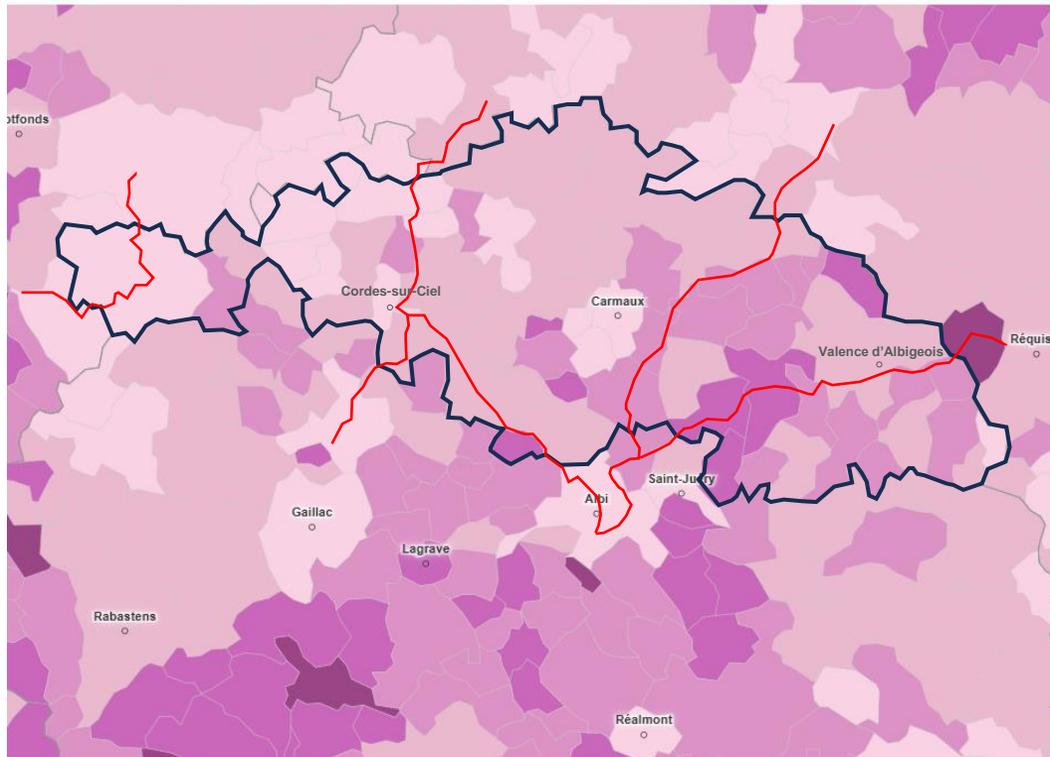
# Composition des ménages

Le desserrement des ménages continue sa progression sur le territoire. A l'échelle du SCoT, il s'évaluait à 3,35 personnes par ménage en 1968 (et 2,31 en 1999). Il s'élève à 2,07 en 2021. Ce nombre diminue suite aux changements sociétaux (séparations, monoparentalité, mise en couple plus tardive des jeunes...) et au vieillissement.

## Evolution de la taille des ménages



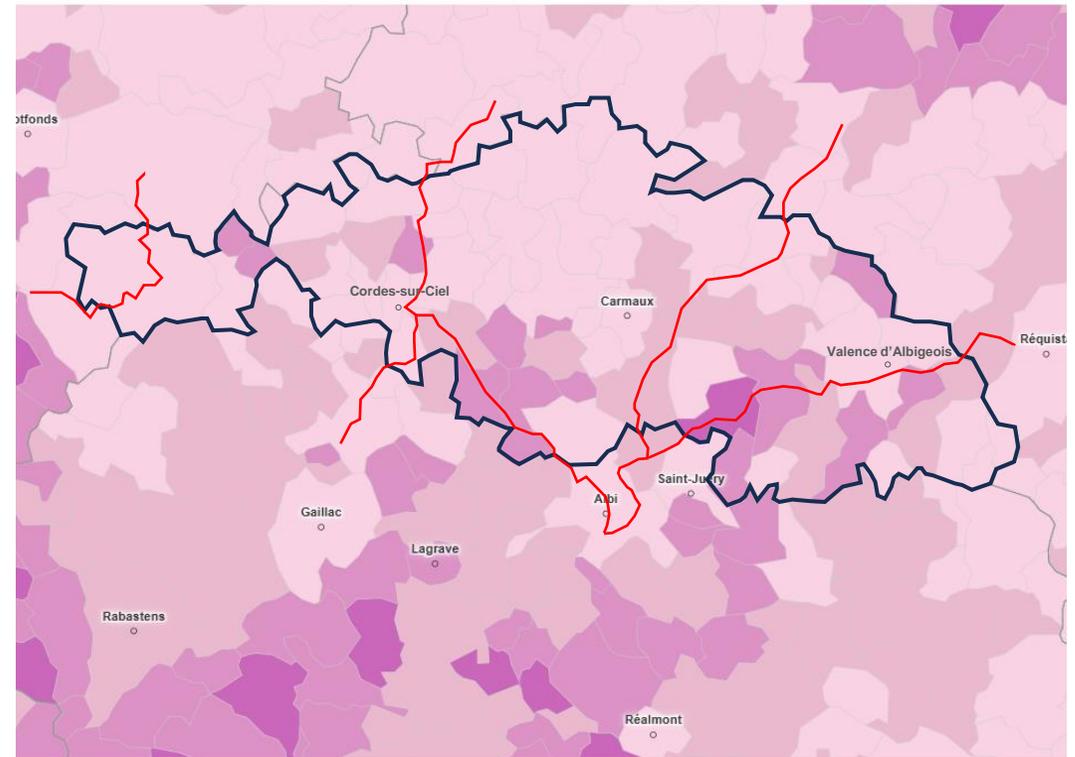
Taille moyenne des ménages, 2010 (personnes par ménage) - Source : Insee, RP 1968-2021



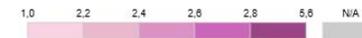
© Observatoire des territoires, ANCT 2024 - IGN Admin Express



Taille moyenne des ménages, 2021 (personnes par ménage) - Source : Insee, RP 1968-2021



© Observatoire des territoires, ANCT 2024 - IGN Admin Express



## 1.2 – Le parc de logements





# Les objectifs chiffrés du SCoT

**Objectifs du SCoT 2018-2038 : + 4 370 logements à produire**

**+ 3 830 logements  
neufs**

+ 1 298 pour la centralité carmausine  
+ 243 pour les pôles d'équilibre  
+ 1 158 pour l'espace périurbain  
+ 1 131 pour l'espace rural

→ 34 %  
→ 6 %  
→ 30 %, dont 60 % sur les pôles relais  
→ 30 %, dont 40 % sur les pôles relais

**+ 540 logements à  
réinvestir**

(logements vacants + « de façon marginale » les  
changements de destination)

+ 175 pour la centralité carmausine  
+ 59 pour les pôles d'équilibre  
+ 70 pour l'espace périurbain  
+ 236 pour l'espace rural

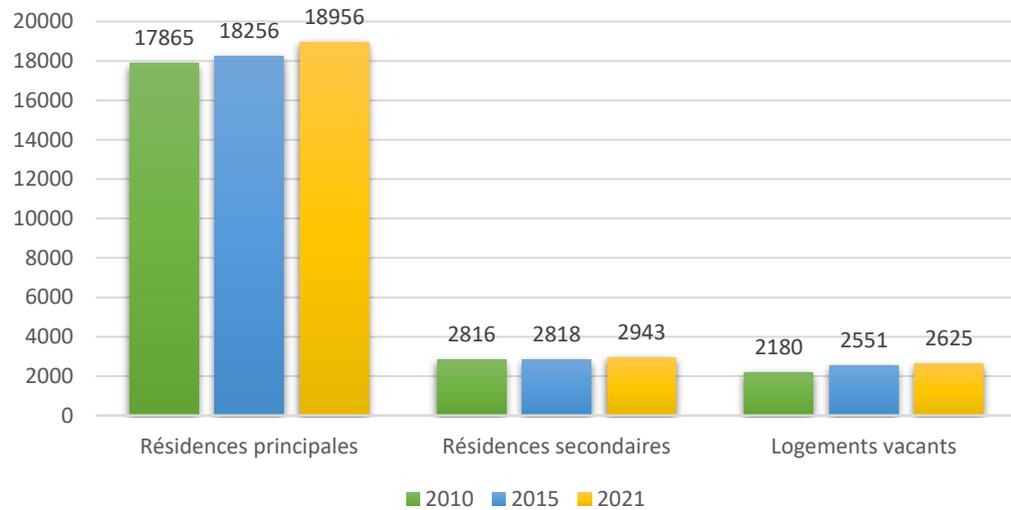
→ 32 %  
→ 11 %  
→ 13 %, dont 36 % sur les pôles relais  
→ 44 %, dont 18 % sur les pôles relais

Le SCoT fixe des objectifs en matière de consommation foncière en s'appuyant sur des objectifs de production de logements comme base de calcul. Pour autant, ces derniers ne sont pas prescriptifs.



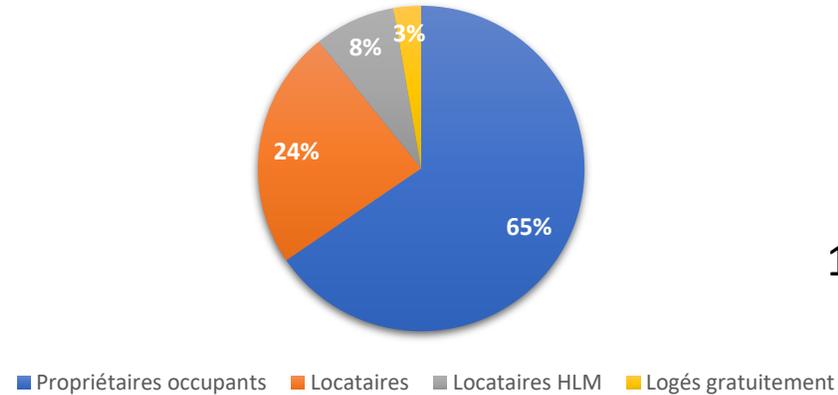
# Le parc de logements

## Composition du parc de logements



Source INSEE RP 2010-2015-2021

## Statut d'occupation des résidences principales en 2021



En 2021



85% de maisons



15% d'appartements

Le nombre de logements augmente de façon constante sur le territoire du SCoT pour atteindre 24 524 logements en 2021.

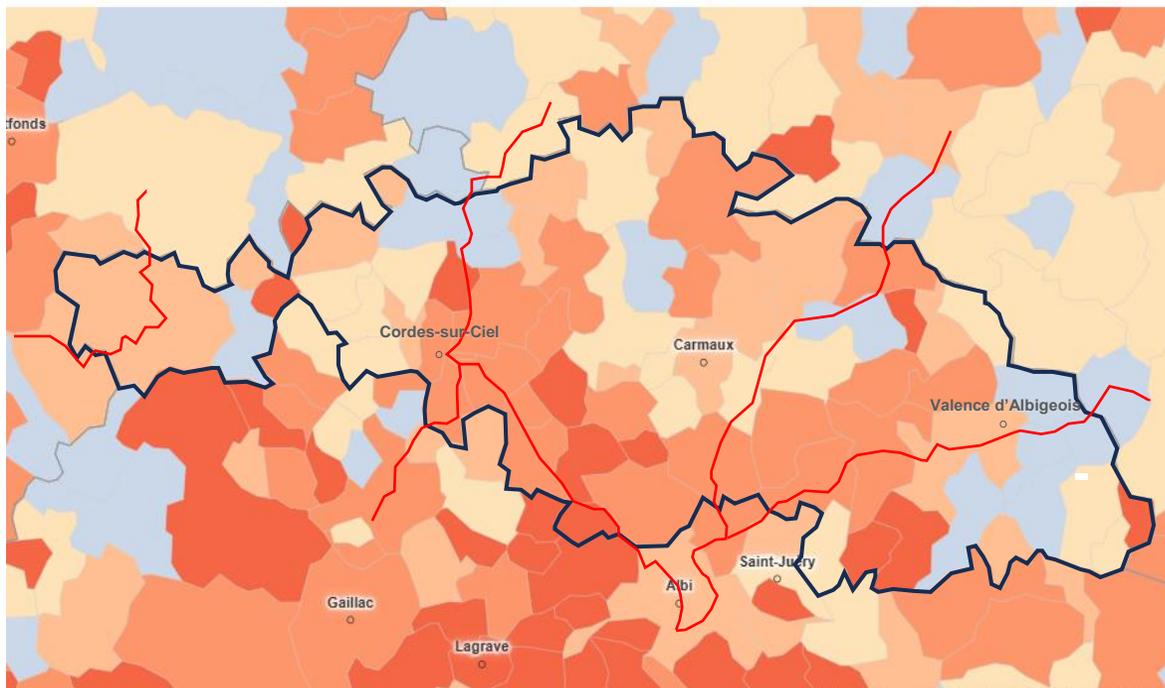
Les résidences principales constituent 77% du parc, les résidences secondaires 12% et les logements vacants 11%.

L'offre en logements reste très mono-typée avec une grande majorité d'habitat individuel et de grands logements (78% des résidences principales sont composées de 4 pièces et plus).



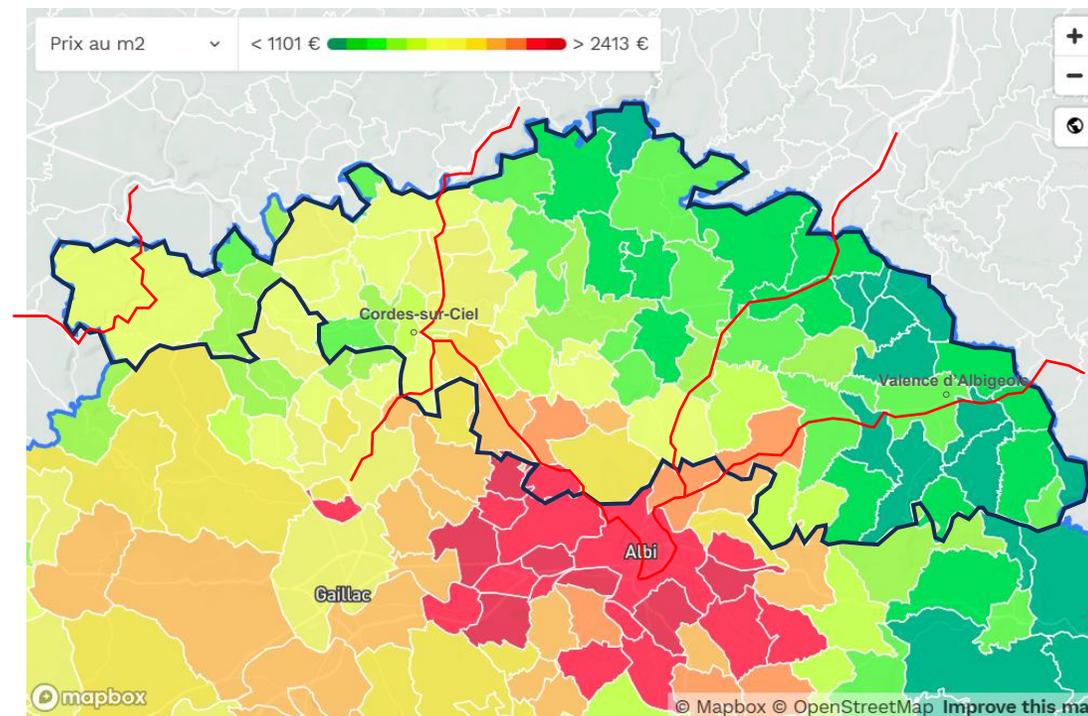
# Le parc de logements

Taux d'évolution annuel du nombre de logements, 2015-2021 (%) - Source : Insee, RP 1968-2021



© Observatoire des territoires, ANCT 2024 - IGN Admin Express

## Prix moyen de l'immobilier au m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2025



Source : meilleursagents.com

Les dynamiques de l'agglomération albigeoise se diffusent sur le territoire SCoT entre Albi et Carmaux et dans les communes proches des grands axes de circulation.

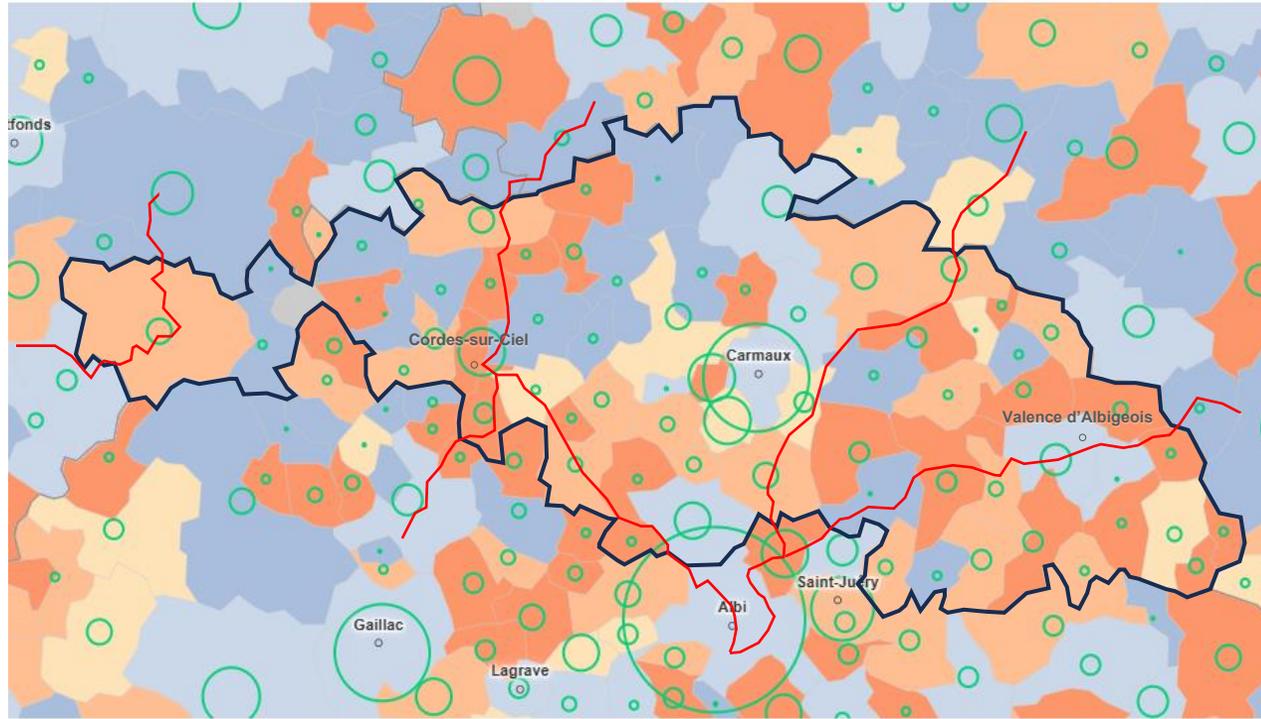
Plusieurs mécaniques sont à l'œuvre : une pression foncière moins importante en seconde couronne d'Albi et sur le Nord du territoire, une aspiration des ménages à se loger dans une maison individuelle avec jardin, mais avec des budgets de plus en plus resserrés et un attrait des zones rurales du territoire et une accessibilité routière d'Albi perçue comme satisfaisante.



# Les logements vacants

1 Nombre de logements vacants, 2021 (logements) - Source : Insee, RP 1968-2021

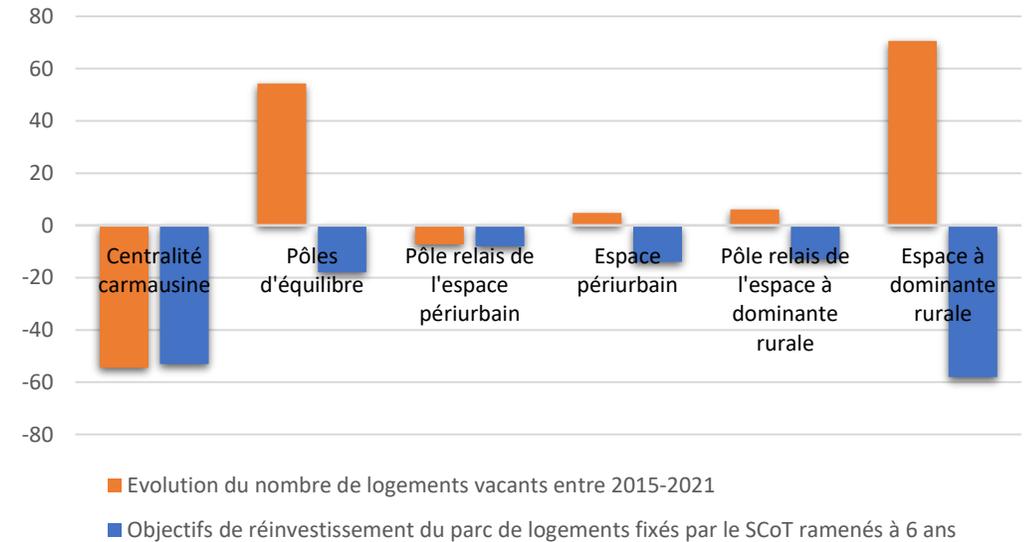
2 Taux d'évolution annuel du nombre de logements vacants, 2015-2021 (%) - Source : Insee, RP 1968-2021



1 = 202

2 -100,00 - 4,30 0,00 1,05 5,13 69,84 N/A  
France

## Evolution de nombre de logements vacants entre 2015 et 2021 et comparaison avec le scénario du SCoT



Source INSEE RP 2010-2015-2021

Entre 2015 et 2021, le nombre de logements vacants n'augmente que légèrement à l'échelle du SCoT (+ 2,9%) en comparaison à la période 2010-2015 (+ 17%). En 2021, la polarité carmausine concentre **45%** des logements vacants du SCoT (c'est moins qu'en 2015 avec 48%).

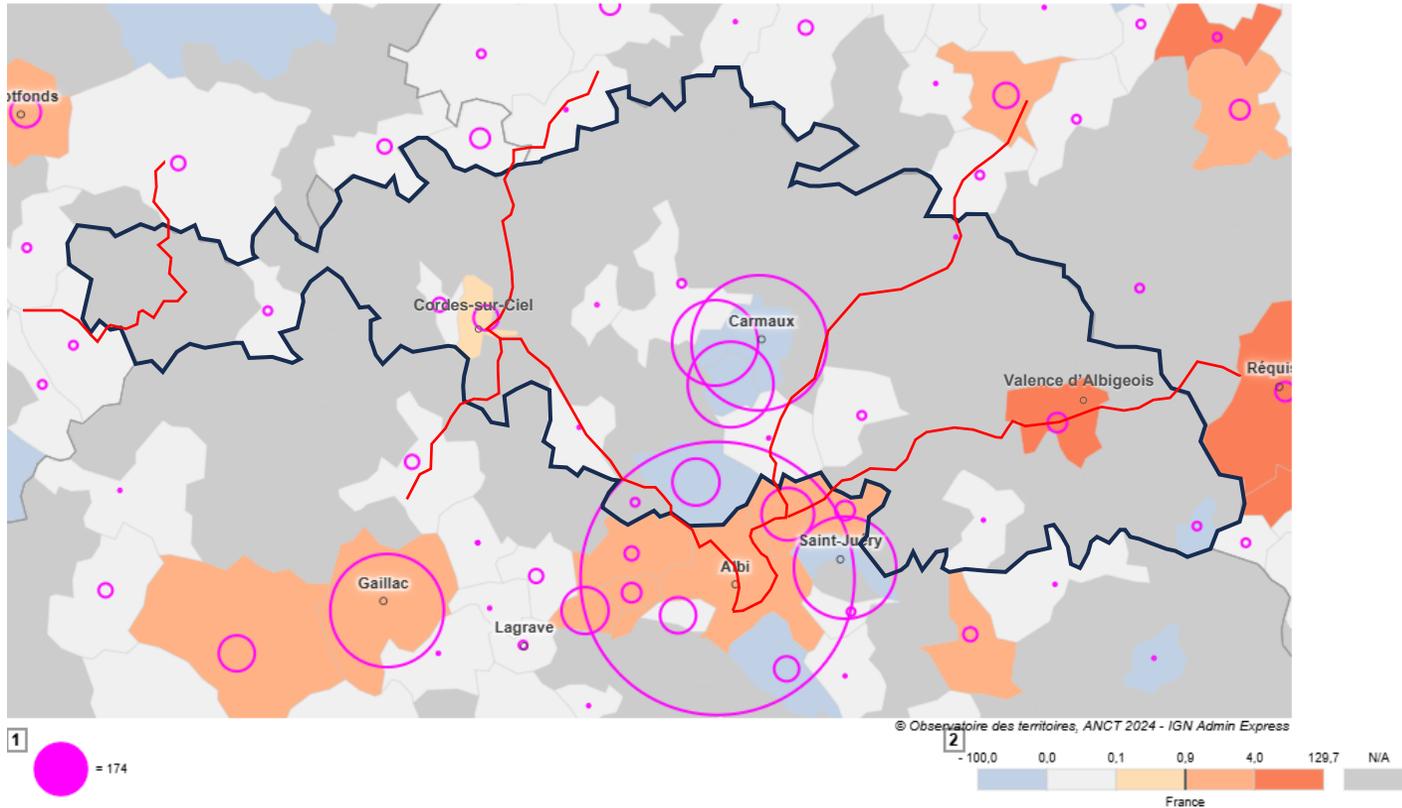
Ramené à 6 ans, l'objectif du SCoT est de réinvestir **162** logements vacants. Sur la dernière période observable, entre 2015 et 2021, le SCoT gagne au contraire **74** logements vacants. Toutefois, on note que la centralité Carmausine s'inscrit dans la tendance projetée.



# Le parc social

1 Nombre de logements sociaux (RPLS), 2023 (logements sociaux) - Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires), Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), 2023

2 Taux d'évolution annuel du nombre de logements sociaux (RPLS), 2023-2019 (%) - Source : Commissariat général au développement durable (Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires), Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS), 2023



Taux de pression :

1,77

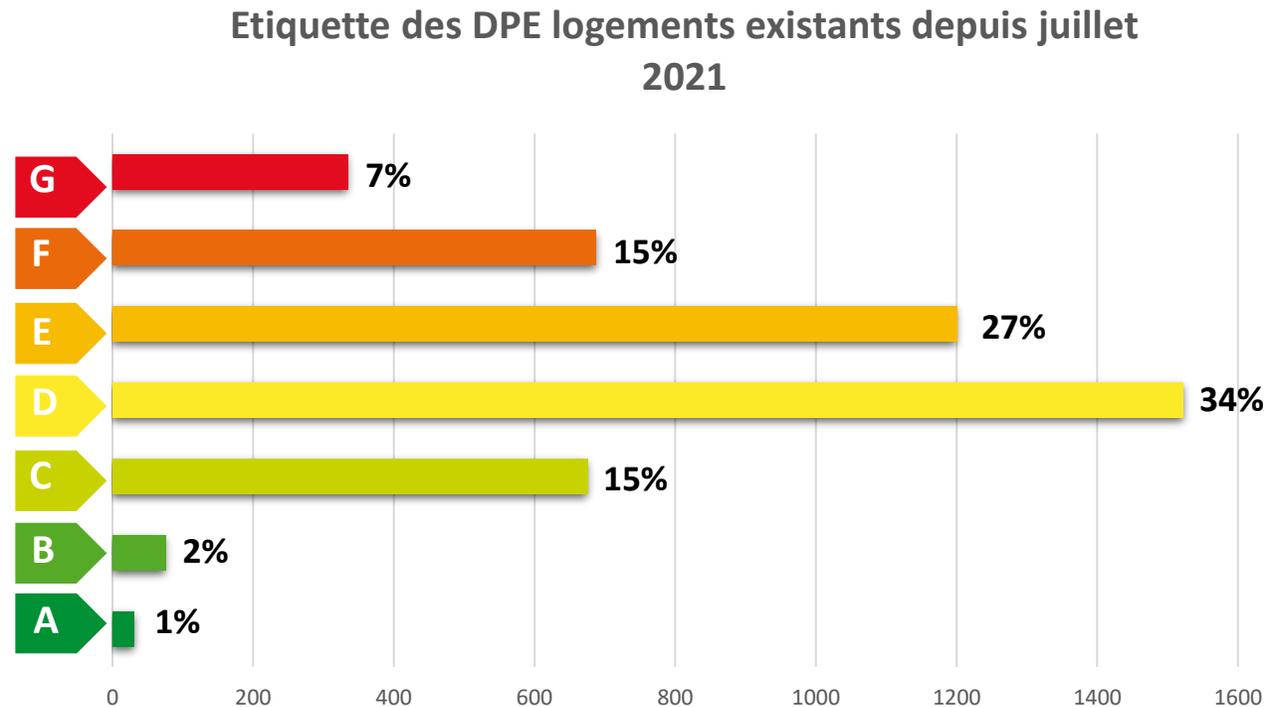
demandes de logement social  
pour une attribution en 2023

L'essentiel de l'offre locative sociale du territoire SCoT est concentré sur la centralité carmausine. Entre 2019 et 2023, le nombre de logements sociaux est relativement stable sur la centralité carmausine (-0,7% annuel sur Carmaux). Le pôle d'équilibre de Valence d'Albigeois connaît l'augmentation la plus marquée avec + 14 % annuel sur cette période. Au 31/12/2023, 395 demandes sont en attente de l'attribution d'un logement social à l'échelle SCoT (contre 223 attributions la même année).



# Précarité énergétique

Depuis juillet 2021, **4 524 DPE** (Diagnostics de Performance Energétique) sur des logements existants ont été enregistrés à l'échelle su territoire SCoT (source : DATA.ademe.fr).

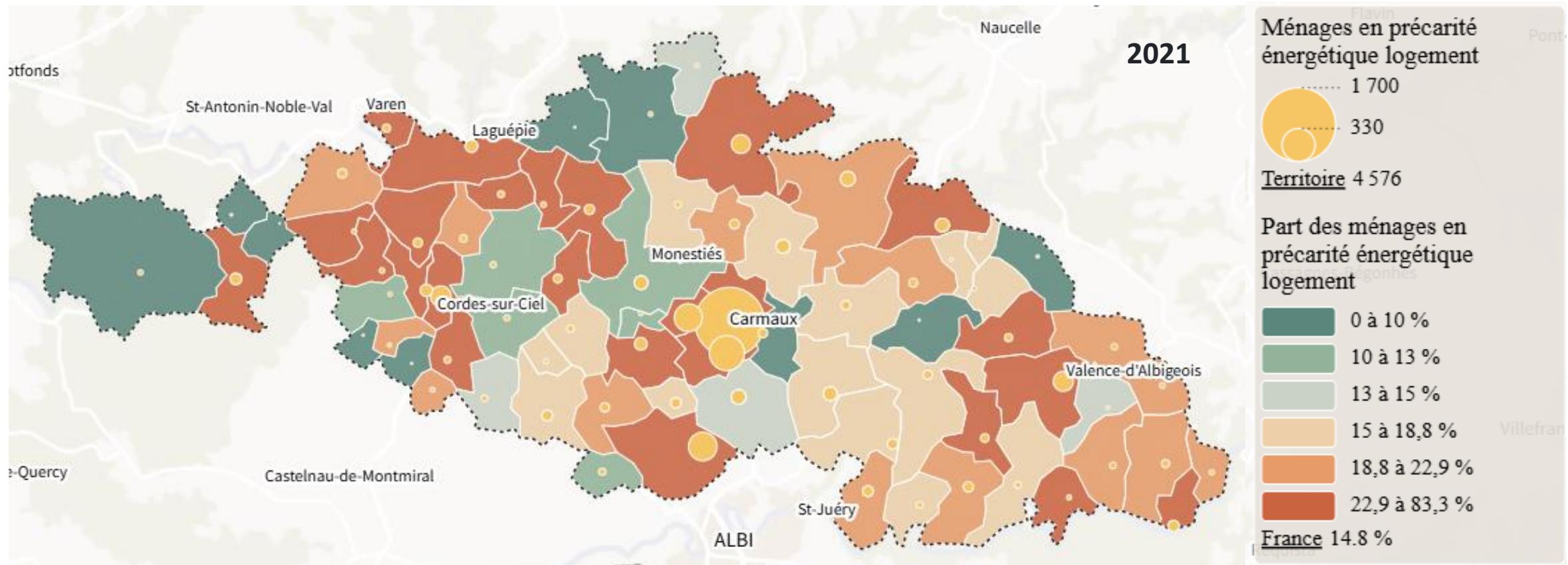


Les classe A, B et C représentent seulement 17% des DPE. La classe G, interdite à la location depuis le 1er janvier 2025, représente 7,4% des DPE réalisés, la classe F (interdite à la location dès 2028) 15% et la classe E (interdiction à la location en 2034) 26,5%.



# Précarité énergétique

Les ménages en situation de précarité énergétique logement sont les ménages sous le 3ème décile de revenu, dont les dépenses énergétiques pour le logement sont supérieures à 8% des revenus.



## 1.3 – Services et équipements



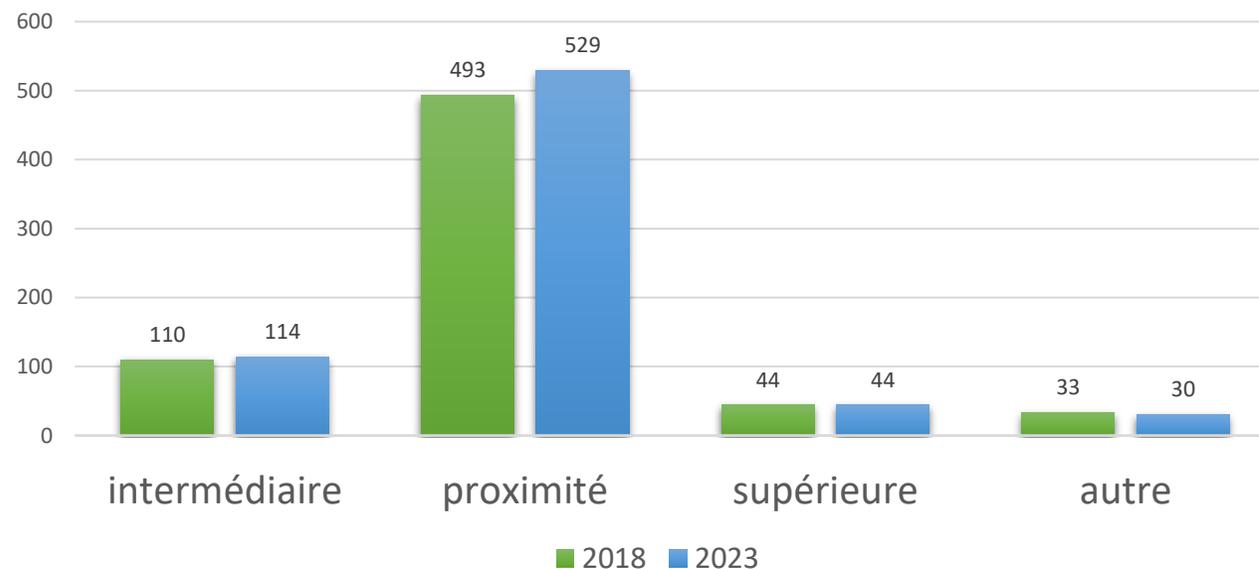


# Evolution des équipements entre 2018 et 2023

La Base Permanente des Equipements (BPE) de l'INSEE dénombre **746** équipements en 2023 sur le territoire du SCoT, soit 35 de plus qu'en 2018.

- **Gamme de proximité :**  
équipements les plus courants (poste, banque, épicerie, boulangerie, boucherie, école élémentaire, médecin...)
- **Gamme intermédiaire :**  
équipements moins fréquents (collège, police-gendarmerie, supermarché, laboratoire d'analyses médicales...)
- **Gamme supérieure :**  
équipements des pôles urbains (lycée, hypermarché, hôpital, cinéma...)

Evolution des équipements par gamme entre 2018 et 2023



L'augmentation du nombre d'équipements entre 2018 et 2023 à l'échelle SCoT tient essentiellement à une hausse notable de la gamme des équipements de proximité (+7%).



# Evolution des équipements dans les strates de l'armature

	Gamme de proximité			Gamme intermédiaire			Gamme supérieure		
	2018	2023	%	2018	2023	%	2018	2023	%
Centralité carmausine	66	68	3	45	41	-9	26	22	-15
Pôles d'équilibre	59	60	2	29	32	10	8	8	0
Pôle relais de l'espace périurbain	66	65	-2	11	16	45	3	6	100
Espace périurbain	66	77	17	8	6	-25	—	—	—
Pôle relais de l'espace à dominante rurale	92	92	0	9	11	22	3	4	33
Espace à dominante rurale	144	167	16	8	8	0	4	4	0
<b>TOTAL</b>	<b>493</b>	<b>529</b>	<b>7</b>	<b>110</b>	<b>114</b>	<b>4</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>0</b>

Source INSEE BPE 2018-2023

Dans le détail, la centralité carmausine se fragilise avec **une perte de 15 %** d'équipements de gamme supérieure et 9 % de gamme intermédiaire. Ce phénomène impacte les habitants de l'agglomération carmausine tout autant que son bassin de vie dont les habitants vont devoir se tourner vers des pôles urbains plus éloignés pour l'accès à certains équipements et services.

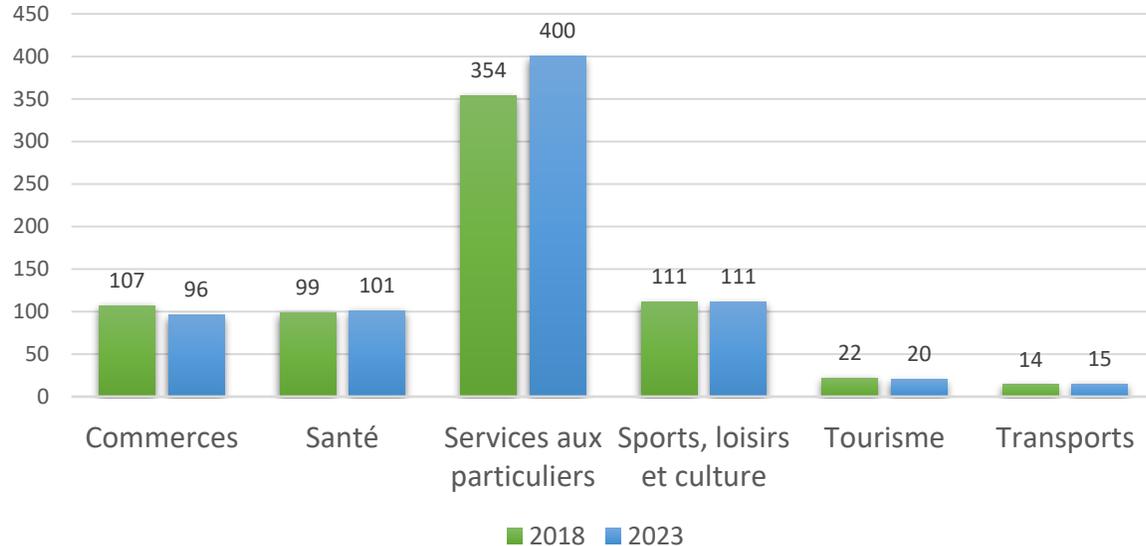
Les pôles d'équilibre de Valence et Cordes/Les Cabannes maintiennent leur offre et gagnent même quelques équipements de gamme intermédiaire.

Les pôles relais de l'espace périurbain et rural renforcent leur gamme intermédiaire et supérieure.



# Evolution des équipements dans les strates de l'armature

## Evolution des équipements par thème entre 2018 et 2023



Source INSEE BPE 2018-2023

Le secteur des services aux particuliers est celui qui s'est le plus développé entre 2018 et 2023 sur le territoire SCoT (+ 13%).

Les commerces sont quand à eux en perte de vitesse (- 10%) ainsi que les équipements du secteur du tourisme (-9%).

La santé, les sports et loisirs ou encore les transports se maintiennent à leur niveau de 2018.

En zoomant sur les principales polarités du territoire, on constate que les commerces perdent de la vitalité sur l'agglomération carmausine et les pôles Valence et Cordes/Les Cabannes.

Les équipements de santé et les services aux particuliers se maintiennent au niveau 2018, voire augmentent légèrement.

	Commerces			Santé			Services aux particuliers		
	2018	2023	%	2018	2023	%	2018	2023	%
Centralité carmausine	39	32	-18	35	34	-3	45	47	4
Pôles d'équilibre	22	20	-9	23	25	9	38	40	5

## 1.4 – Emploi

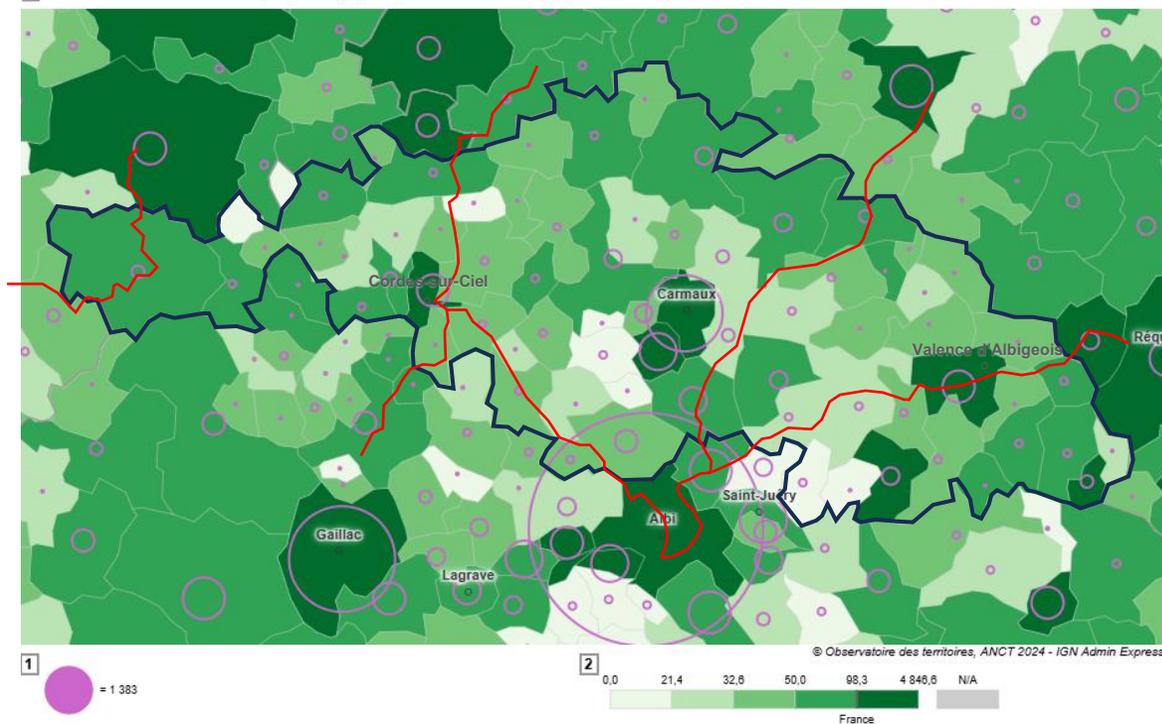




# Taux de concentration d'emploi

1 Nombre d'emplois au lieu de travail, 2021 (emplois) - Source : Insee, RP 1975-2021

2 Indice de concentration de l'emploi, 2021 (emplois pour 100 actifs occupés) - Source : Insee, RP 1975-2021

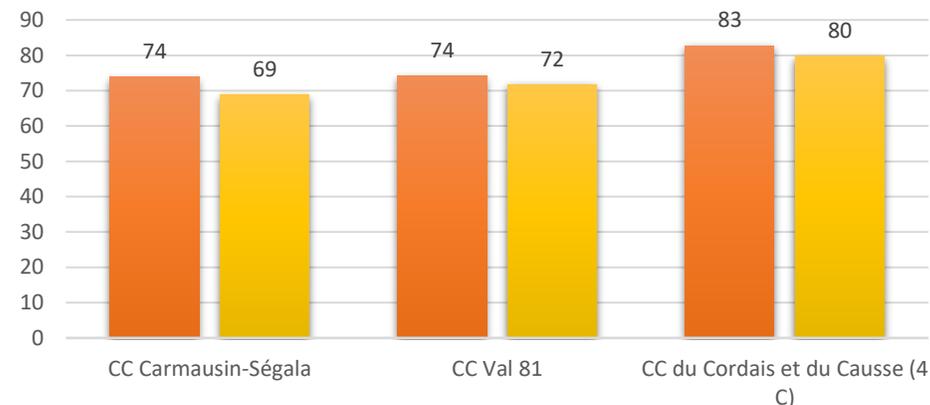


En 2021, on compte **10 242 emplois** sur les communes qui composent le SCoT, un chiffre en baisse (-2,3% entre 2015 et 2021, -4,5% entre 2010 et 2021).

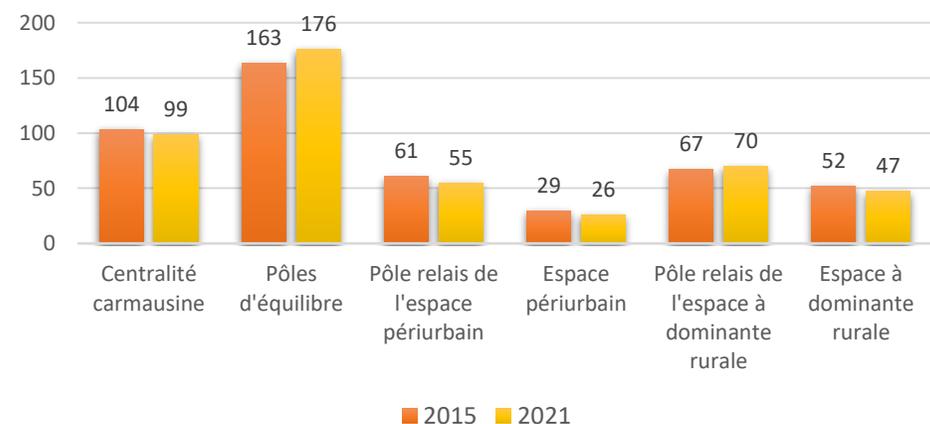
Le territoire compte **14 525 actifs** occupés, un chiffre en hausse depuis 2015 (+3,8%).

On dénombre **71 emplois pour 100 actifs occupés**, contre 75 en 2015.

## Taux de concentration d'emploi par EPCI



## Taux de concentration d'emploi dans les strates de l'armature

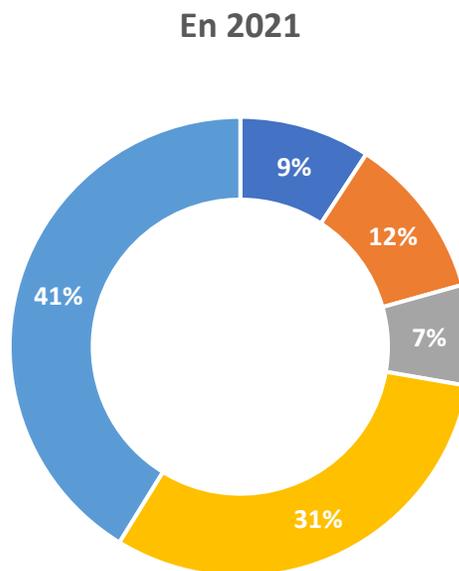
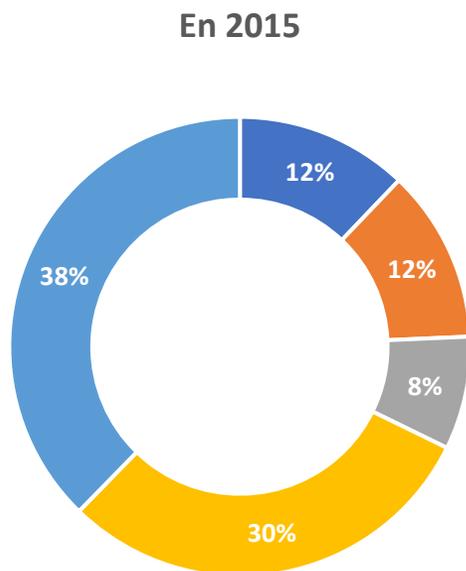


Un taux de concentration d'emploi en baisse sur la polarité carmausine mais en hausse sur les pôles d'équilibre (+8%) et les pôles relais de l'espace rural (+4%).



# Les secteurs d'activités

## Structure de l'emploi par secteur d'activité



Nombre d'emplois au lieu de travail :

- dans l'agriculture
- dans l'industrie
- dans la construction
- dans le commerce, les transports et les services divers
- dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale

A l'échelle SCoT, entre 2015 et 2021, le secteur de l'emploi agricole connaît le plus fort recul (- **24 %**, 969 emplois en 2021). Les secteurs de la construction et de l'industrie perdent également du terrain (respectivement - 11 % et -6%).

Les sphères de l'économie présentielle sont quant à elles en croissance : + **10 %** d'emplois dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (4 346 emplois en 2021) et + 4 % dans le commerce, les transports et les services divers (3 279 emplois en 2021).

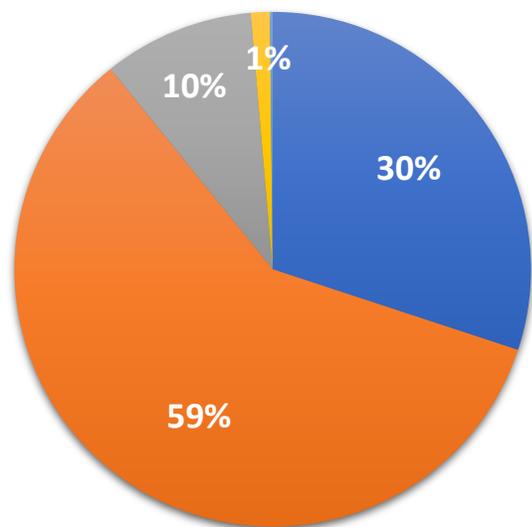


# Les secteurs d'activités

A l'échelle SCoT, les actifs travaillent principalement dans une autre commune que celle de leur lieu de résidence.

Dans le détail des strates de l'armature territoriale du SCoT, les pôles d'équilibre se distinguent par une majorité d'actifs résidant et travaillant sur la commune. Sur l'espace périurbain, la dynamique est inverse, y compris sur les pôles relais.

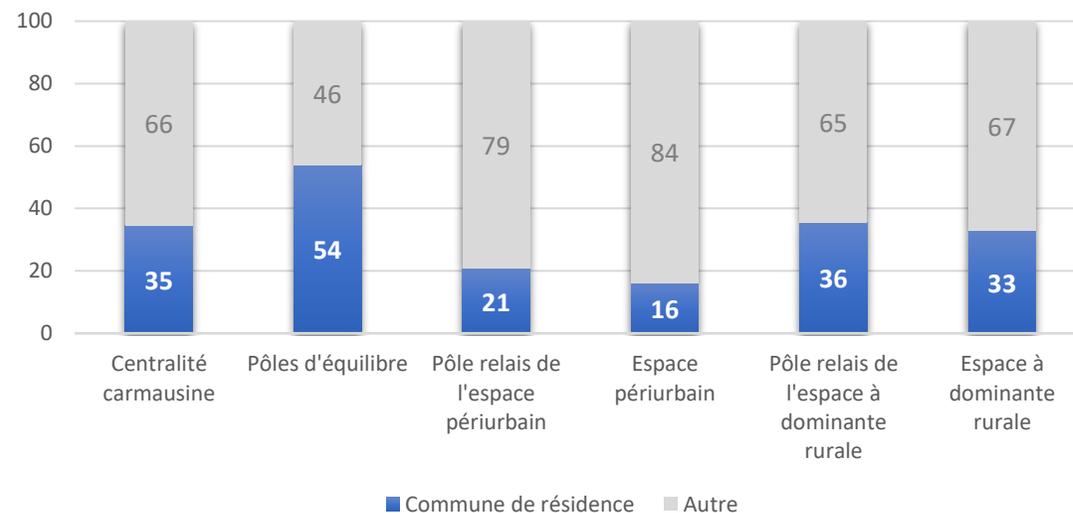
Lieu de travail des actifs en 2021



- commune de résidence
- autre commune du département de résidence
- autre département de la région de résidence
- autre région en France métropolitaine
- autre (Dom, Com, étranger)

Source INSEE RGP 2021

Lieu de travail des actifs par strate de l'armature en 2021 (en%)

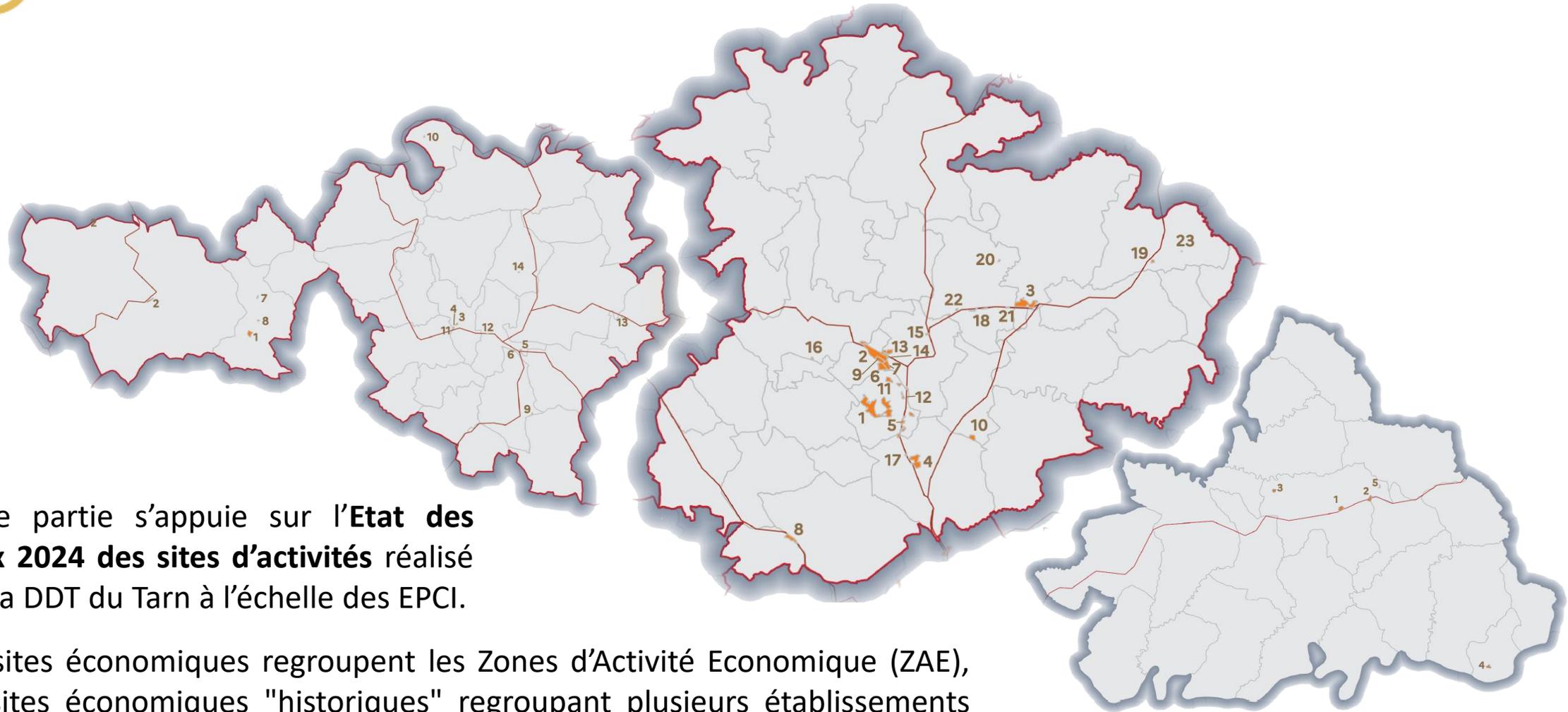


# 1.5 – Foncier économique





# Etat des lieux des sites d'activités 2024 (source DDT 81)



Cette partie s'appuie sur l'**Etat des lieux 2024 des sites d'activités** réalisé par la DDT du Tarn à l'échelle des EPCI.

Les sites économiques regroupent les Zones d'Activité Economique (ZAE), les sites économiques "historiques" regroupant plusieurs établissements présents dans les zones d'urbanisme à vocation et n'ayant pas fait l'objet de transfert de compétence à l'EPCI et les réserves foncières correspondant aux projets de zones d'activité économique ou à leurs extensions futures, inscrites dans un zonage d'urbanisme à vocation économique.

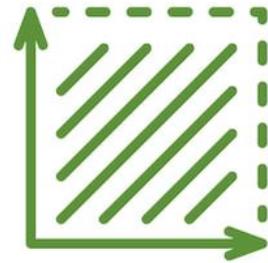


# Etat des lieux des sites d'activités 2024 (source DDT 81)

Le territoire SCoT compte 42 sites d'activités économiques (SAE), dont 10 à gestion publique et 32 à gestion privée.



42 zones



258,7 ha

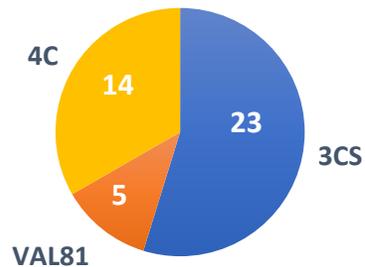


205 entreprises recensées

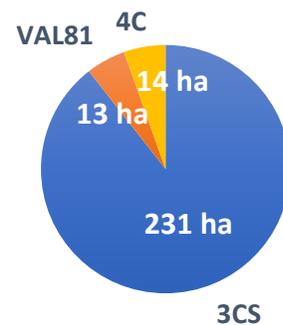


81% de zones à vocation mixte

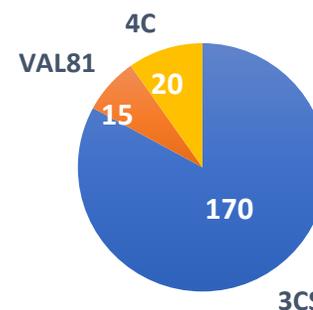
Répartition des zones



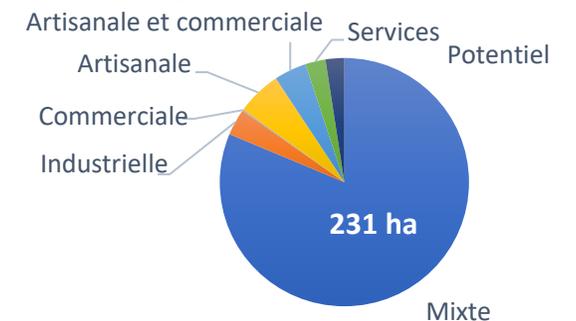
Répartition des surfaces



Répartition des entreprises



Répartition par vocation





# Etat des lieux des sites d'activités 2024 (source DDT 81)



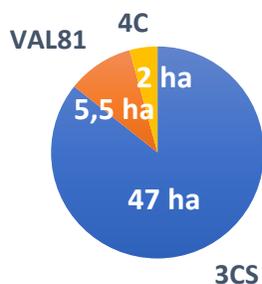
**204 ha de surface occupée**  
soit **79 %** de la surface totale des zones

Surface occupée = lots occupés + lots non disponibles (bassin, parking, terrain inondable, voirie de desserte...)

**11 ha de surface aménagée mobilisable à court terme**  
soit **4 %** de la surface totale des zones

Ces lots sont tous situés sur la communauté de communes du Carmausin-Ségala

Répartition des surfaces mobilisables



**54,5 ha de surface mobilisable**  
soit **21%** de la surface totale des zones

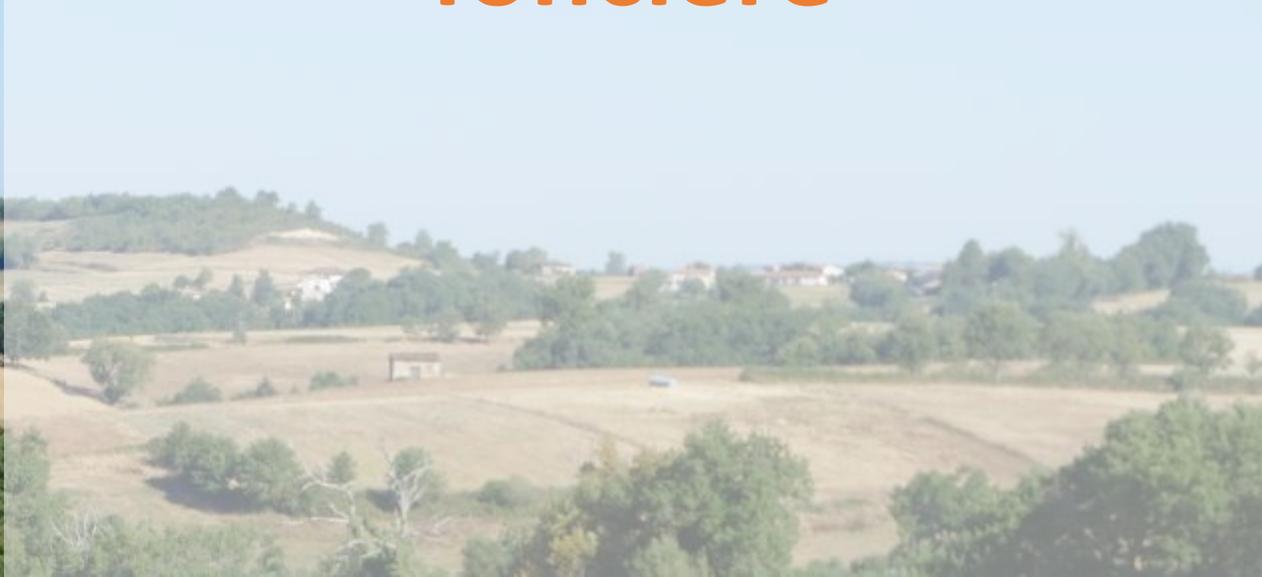
Surface mobilisable = lots aménagés libres + lots non aménagés (hors procédure d'urbanisme)



# Partie 2 - Consommation foncière et environnement

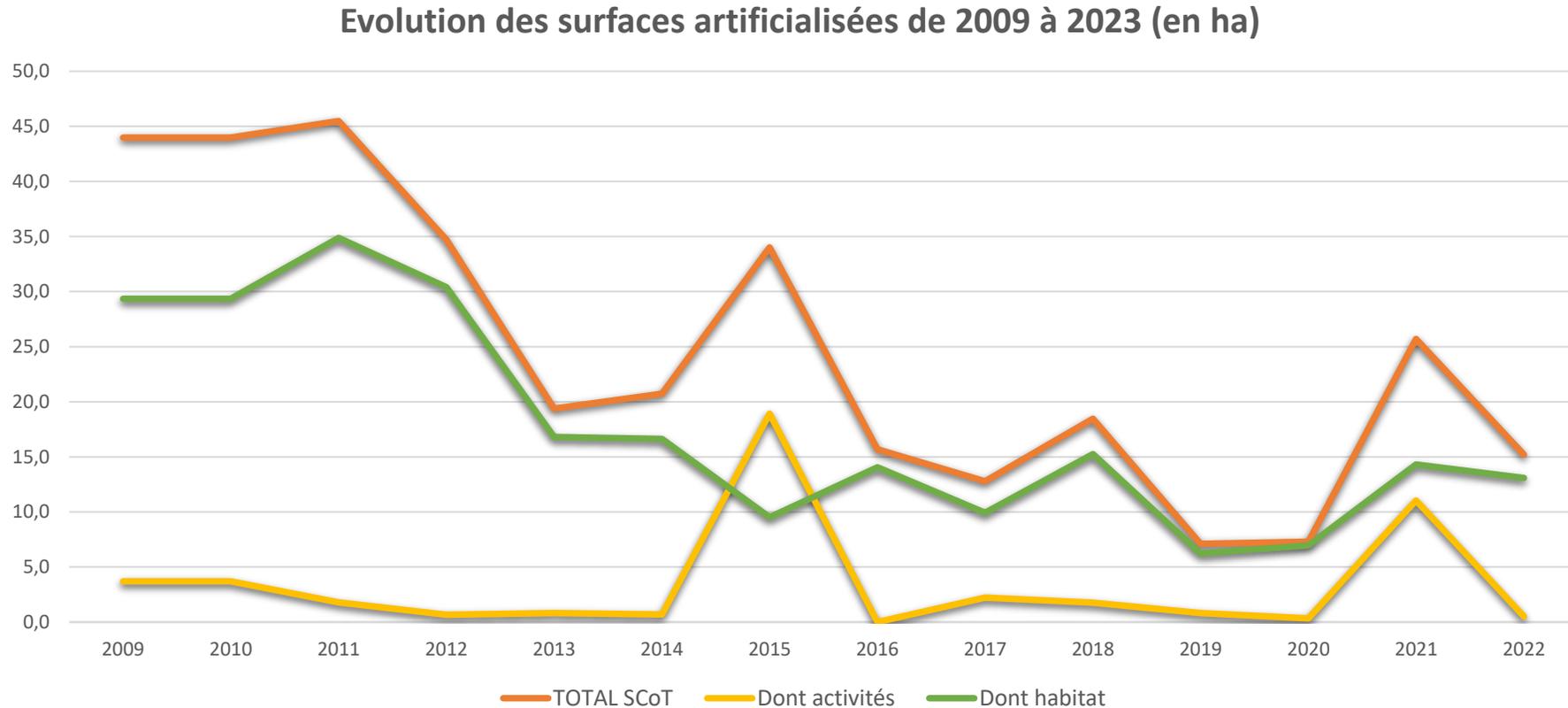


## 2.1 - Consommation foncière





# Dynamiques de consommation de l'espace



Bien qu'irrégulière, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers tend à diminuer ces dernières années sur le territoire du SCoT (**15 ha** en moyenne par an sur la période 2016-2022 contre **35 ha** en moyenne par an sur la période 2009-2015).



# Rappel des objectifs du SCoT 2018-2038



665 pour l'habitat  
129 pour les activités  
(base de données CEREMA  
bureau d'études SCoT)

376 pour l'habitat  
30 pour l'activité éco.

- 43 % pour l'habitat  
- 76 % pour l'activité



**20,3 ha  
par an**

**18,8 ha pour l'habitat  
1,5 ha pour l'activité économique**

**Objectifs de répartition territoriale de l'enveloppe habitat :**

+ 66 ha pour la centralité carmausine  
+ 24 ha pour les pôles d'équilibre  
+ 125 ha pour l'espace périurbain  
+ 160 pour l'espace rural

→ 18 %  
→ 6 %  
→ 33 %, dont 18 % sur les pôles relais  
→ 43 %, dont 14 % sur les pôles relais



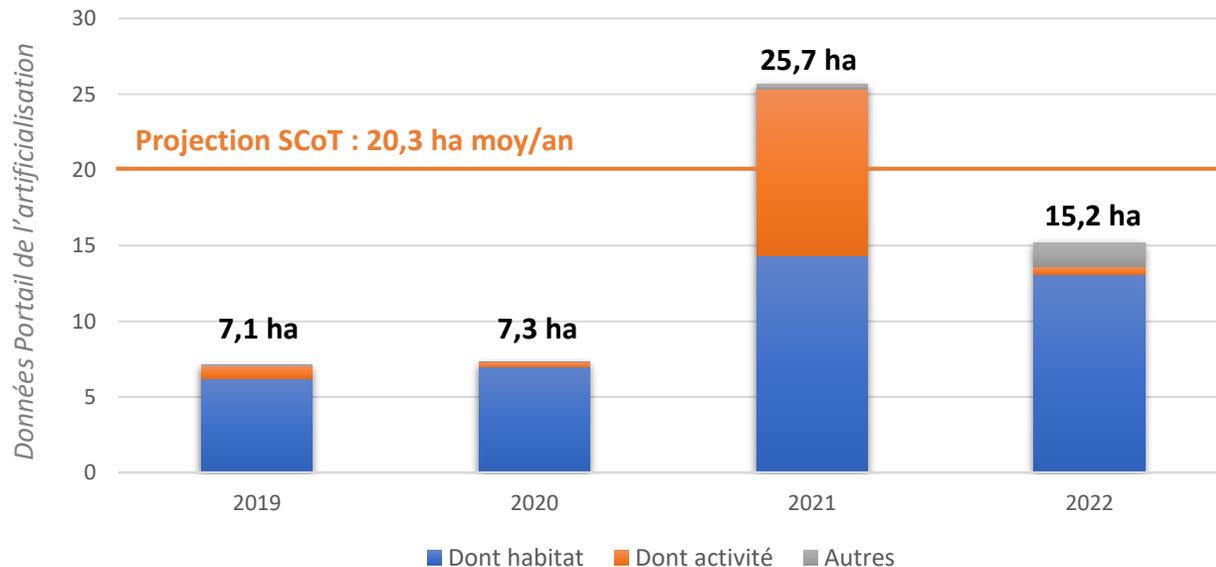
# Dynamiques de consommation de l'espace

Bilan des flux entre NAF et artificialisé entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (en ha)

EPCI	Total artificialisé	Dont habitat	Dont activité	Autre
CC Carmausin-Ségala	42,9	30,1	11,7	1,1
CC Val 81	9,1	7,5	0,7	0,9
CC Cordais et Causse	3,4	3,1	0,3	0
<b>SCoT</b>	<b>55,3 ha</b>	<b>40,6</b>	<b>12,7</b>	<b>2</b>

Données Portail de l'artificialisation

Total surface artificialisée, entre 2019 et 2023 (en ha)



Du 01/01/2019 au 01/01/2023, en 4 ans, **55 ha** ont été artificialisés sur le territoire du SCoT, soit 13,6 % de l'enveloppe prévue par le SCoT à 20 ans. Avec un rythme de 20,3 ha/an en moyenne, les projections du SCoT tendaient vers 81 ha consommés en 4 ans. Si l'année 2021 se démarque par une consommation foncière en forte hausse et que l'année 2022 reste dynamique, la moyenne sur 4 ans est de **13,8 ha** artificialisés par an.

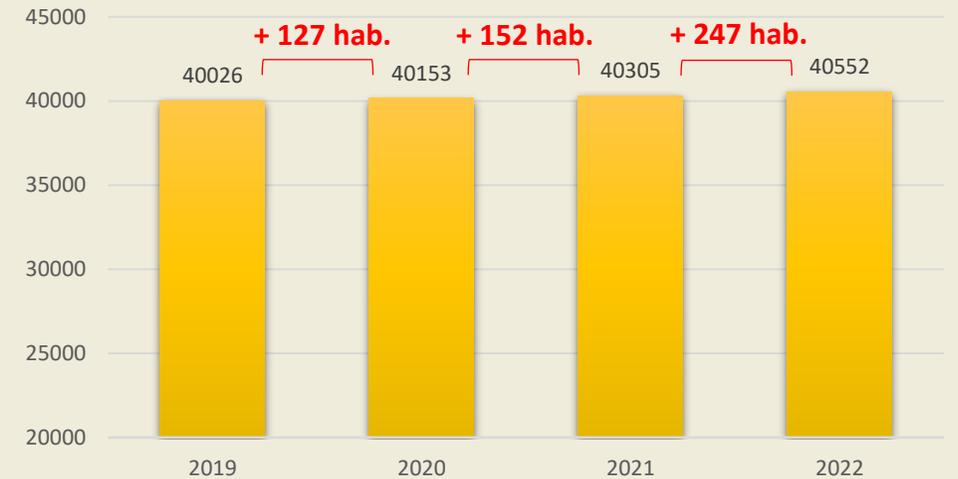


# Dynamiques de consommation de l'espace

Surface artificialisées à destination habitat entre 2019 et 2023 (en ha)



Evolution de la population du SCoT depuis 2019



Source INSEE RP 2019-20-21-22

Dans le détail, du 01/01/2019 au 01/01/2023, **40,6 ha** ont été artificialisés à titre d'habitat sur le territoire du SCoT. C'est moins que les projections du SCoT qui, avec un rythme de 18,8 ha/an en moyenne, tendaient vers 75,2 ha consommés en 4 ans.

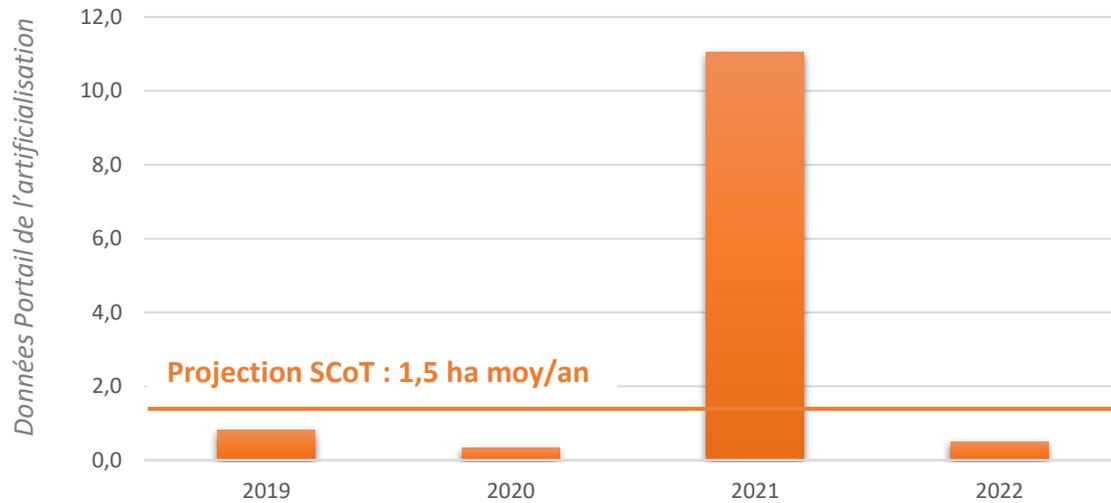
Pour autant, les recensements annuels de la population INSEE font état d'un gain de **526 habitants** entre 2019 et 2022 (proche des 577 habitants à 4 ans du scénario SCoT).

La « sous-consommation » de l'enveloppe foncière (maximale!) fixée par le SCoT n'empêche pas le territoire d'atteindre les objectifs fixés en matière de croissance démographique.



# Dynamiques de consommation de l'espace

Surface artificialisées à destination activités  
entre 2019 et 2023 (en ha)

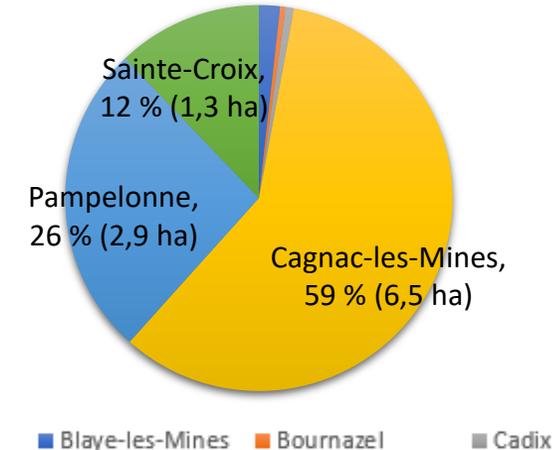


Entre le 01/01/2019 au 01/01/2023, **12,7 ha** ont été artificialisés à titre d'activités sur le territoire du SCoT, soit le double des 6 ha prévus par le SCoT pour la même période. Le territoire aurait ainsi déjà consommé **42%** de son enveloppe à 20 ans (30 ha).

Cette surconsommation de l'enveloppe liée au développement de nouveaux fonciers d'activité tient essentiellement au pic de 11 ha de l'année 2021.

Dans le détail, cette consommation s'opère majoritairement sur Cagnac-les-Mines cette année là (à priori su à une mise à jour/rattrapage des données).

Répartition des surfaces artificialisées à destination activités en 2021





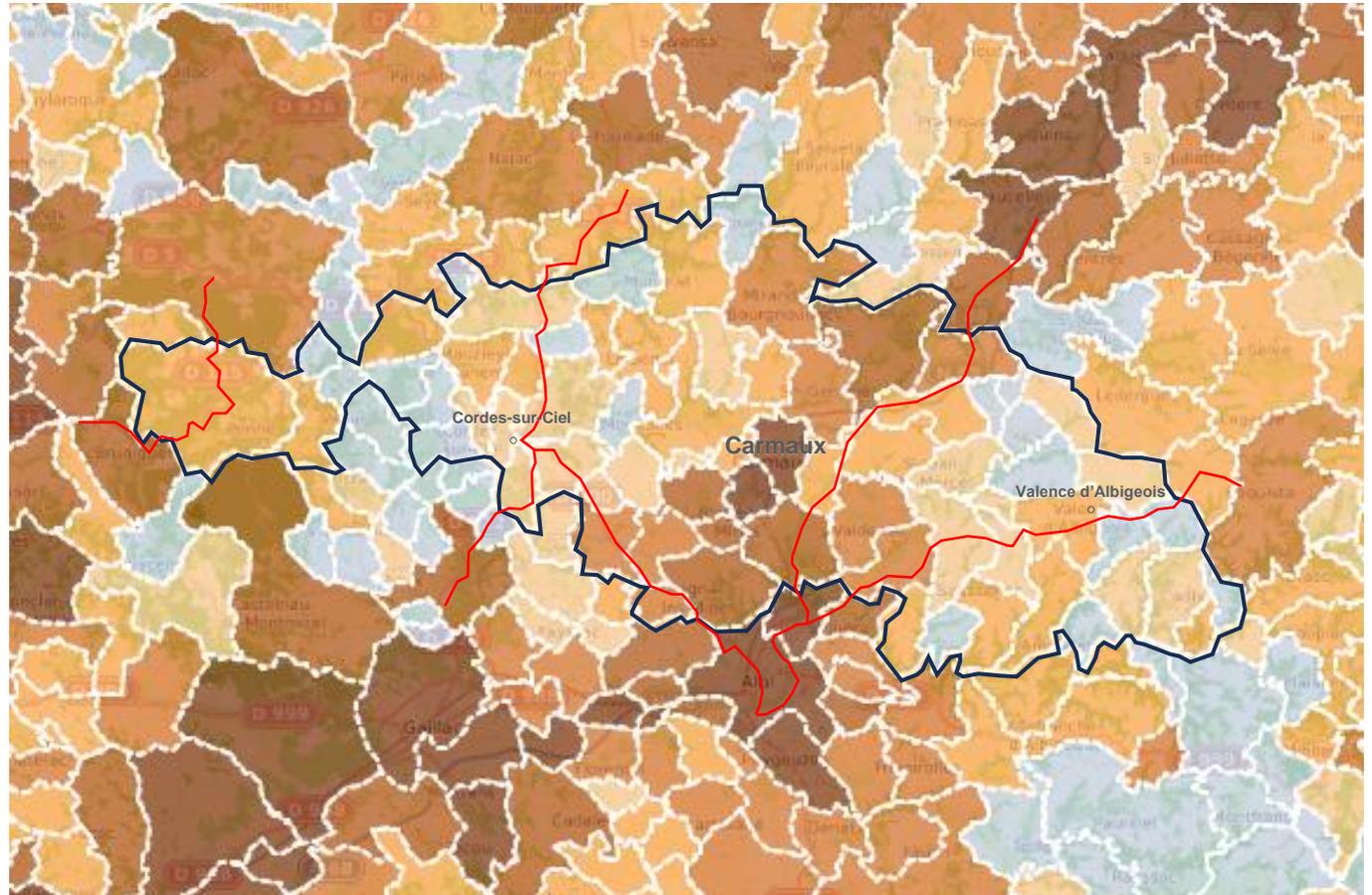
# Répartition territoriale de la consommation d'espace

Visualisation des flux de consommation d'espace pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Consommation d'espace pour la période 2011-2023 (m<sup>2</sup>)

légende

-  de 0 à 10 000 m<sup>2</sup> (entre 0 et 1 ha)
-  de 10 000 à 20 000 m<sup>2</sup> (entre 1 et 2 ha)
-  de 20 000 à 50 000 m<sup>2</sup> (entre 2 et 5 ha)
-  de 50 000 à 100 000 m<sup>2</sup> (entre 5 et 10 ha)
-  de 100 000 à 200 000 m<sup>2</sup> (entre 10 et 20 ha)
-  plus de 200 000 m<sup>2</sup> (plus de 20 ha)



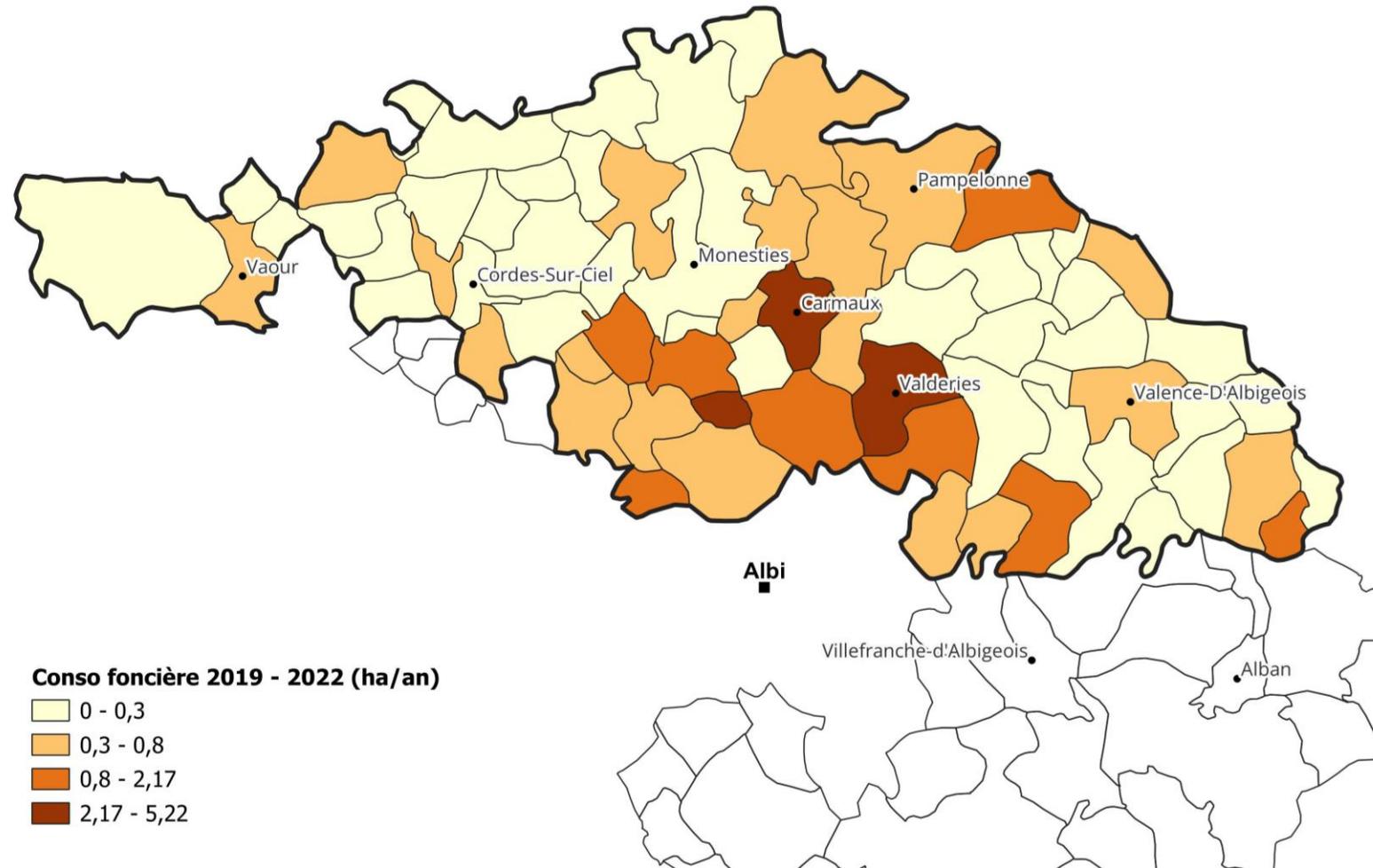
Données Portail de l'artificialisation

Les communes où la consommation d'espaces a été la plus importante entre 2011 et 2023 se situent principalement dans le périurbain albigeois et carmausin, avec un phénomène d'axe particulièrement marqué le long de la RN88.



# Répartition territoriale de la consommation d'espace

Consommation d'espace à vocation habitat pour la période du 01/01/2019 au 01/01/2023

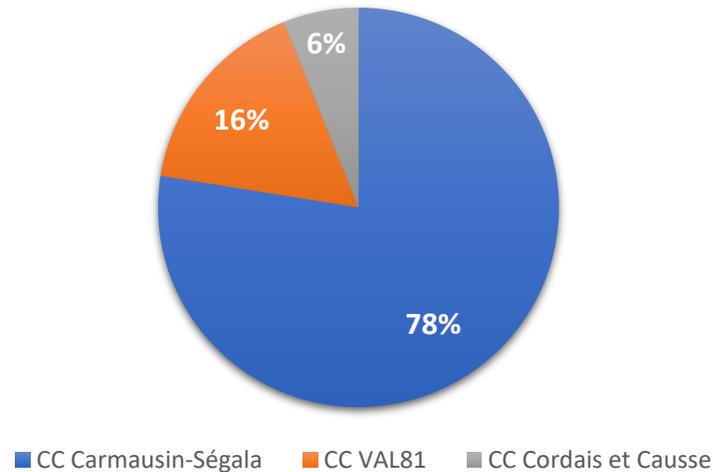


Des dynamiques de frange périurbaine et des effets d'axes qui se confirment sur la période récente.

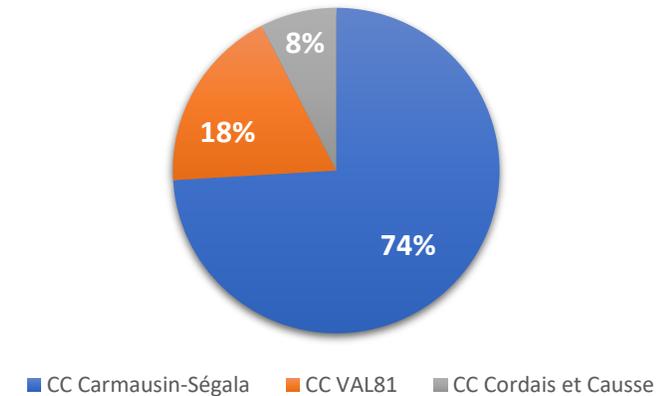


# Répartition territoriale de la consommation d'espace

Total surface artificialisée entre 2019 et 2023



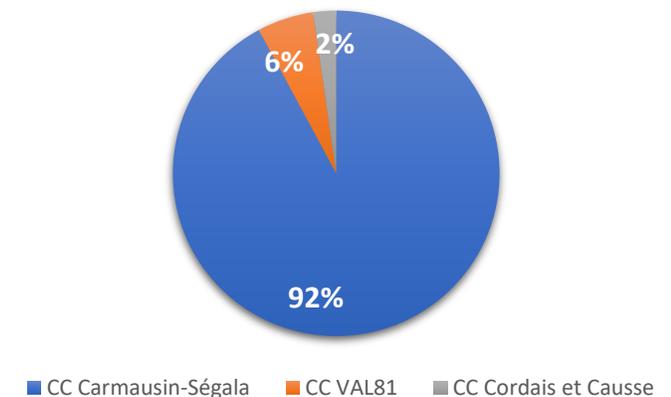
Total surface artificialisée pour l'habitat entre 2019 et 2023



Plus des  $\frac{3}{4}$  de la consommation foncière constatée ces 4 dernières années s'opèrent sur le Carmausin-Ségala. Une mécanique en corrélation avec le volume de population de l'EPCI : en 2021, la 3CS concentre 74,4 % de la population totale du SCoT, dont la principale polarité urbaine.

La consommation de nouveaux fonciers économiques s'y est également concentrée, en toute logique, la 3CS regroupant le principal pôle d'emplois et l'essentiel des zones d'activités du territoire SCoT.

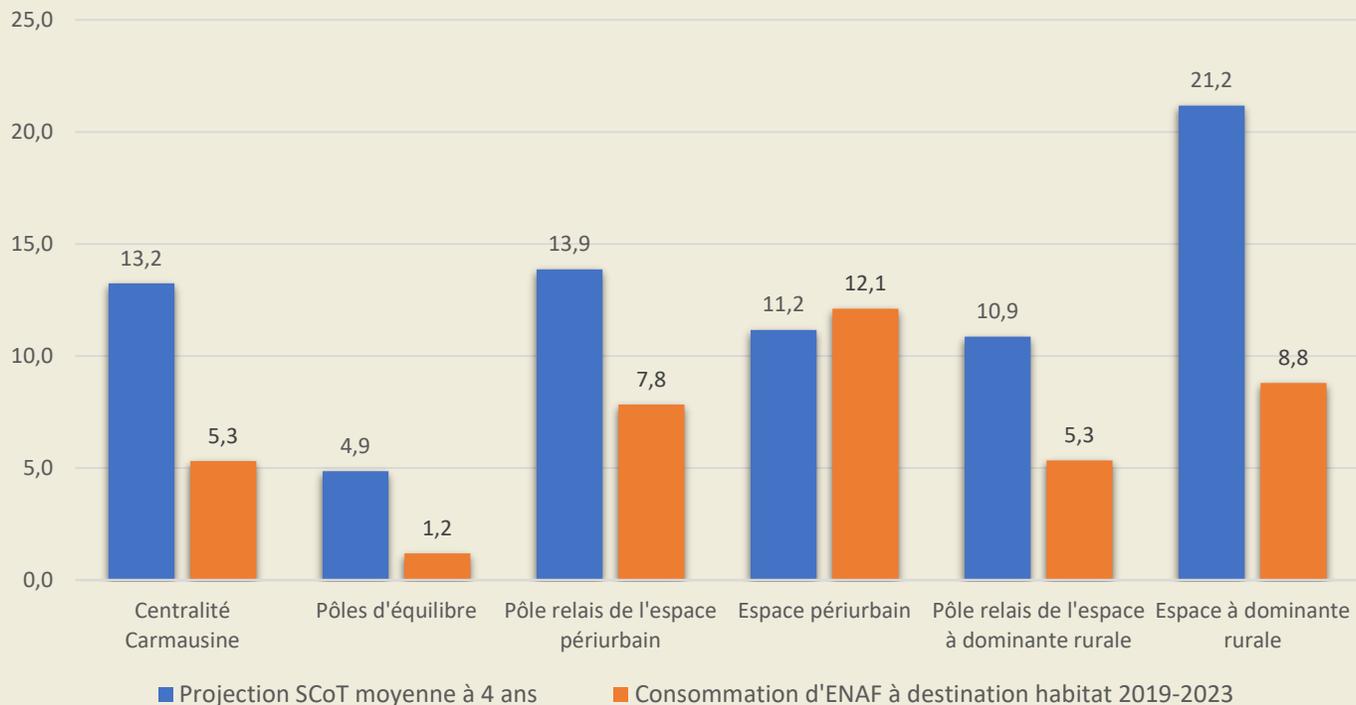
Total surface artificialisée pour l'activité entre 2019 et 2023





# Répartition dans l'armature territoriale

Observation de la consommation foncière à titre d'habitat dans l'armature, entre 2019 et 2023, en ha



Données Portail de l'artificialisation

**+ 79 hab.**

Centralité carmausine

**- 7 hab.**

Pôles d'équilibre

**+ 75 hab.**

Pôles relais de l'espace périurbain

**+ 138 hab.**

Espace périurbain

**+ 158 hab.**

Pôles relais de l'espace à dominante rurale

**+ 65 hab.**

Espace à dominante rurale

Source INSEE RP 2019-20-21-22

Du 01/01/2019 au 01/01/2023, en 4 ans, **40,6 ha** ont été artificialisés à titre d'habitat sur le territoire du SCoT, soit moins que les projections du SCoT (**75 ha** en moyenne pour 4 ans).

Seules les communes de l'espace périurbain parviennent à atteindre, et même dépasser, le scénario fixé par le SCoT.

Les communes rurales, leurs pôles relais, et la centralité carmausine sont largement en deçà du rythme moyen de consommation foncière fixé par le SCoT. Pour autant, entre les recensements annuels de population INSEE 2019 et 2023, ces 3 strates gagnent des habitants.

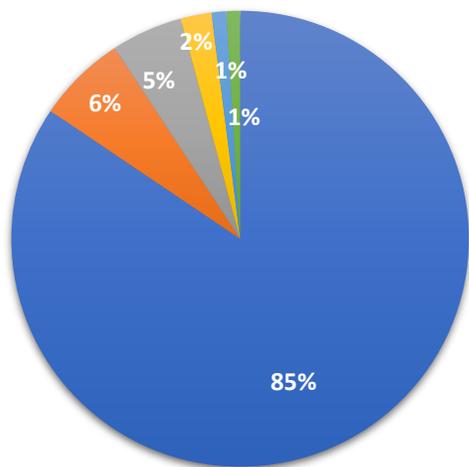
## 2.2 – Mobilités





# Données générales

Mode de transport principal le plus souvent utilisé pour aller travailler (INSEE 2021)

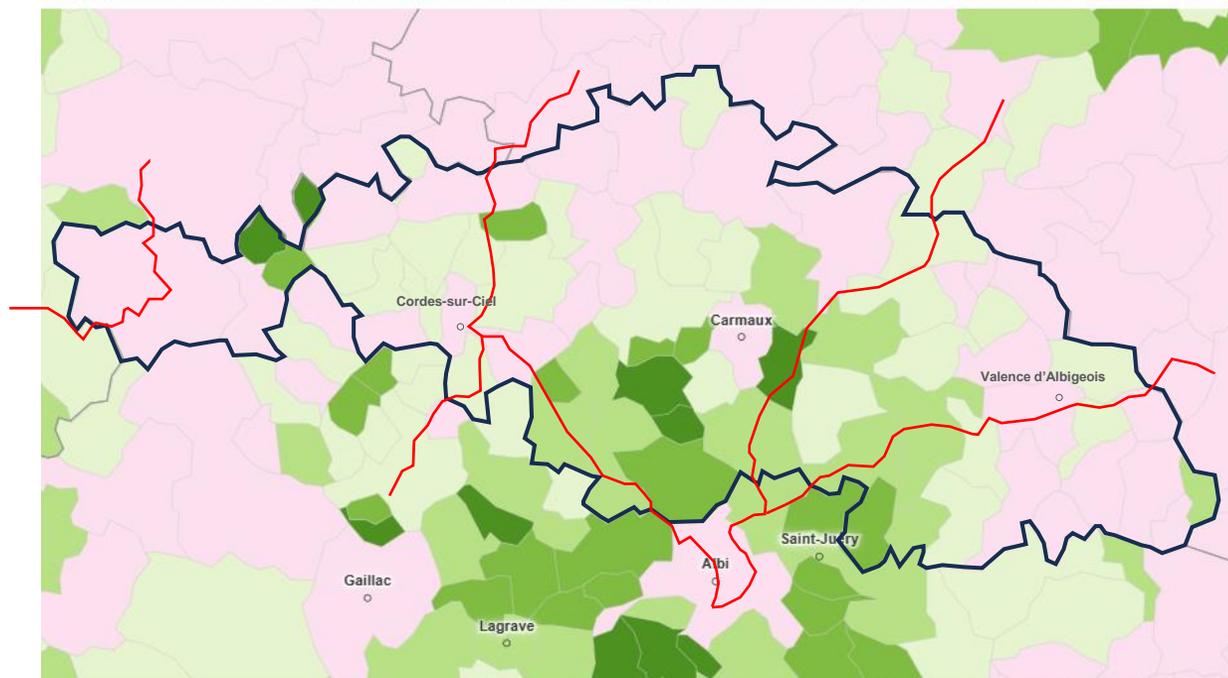


- Voiture, camion, fourgonnette
- Pas de transport
- Marche à pied (ou rollers, patinette)
- Transports en commun
- Deux-roues motorisé
- Vélo (y compris à assistance électrique)

Le territoire du SCoT présente une dépendance très marquée à l'utilisation de la voiture individuelle qui reste le mode de transport principal pour se rendre sur le lieu de travail.

Près de 70% des ménages possèdent au moins 2 véhicules.

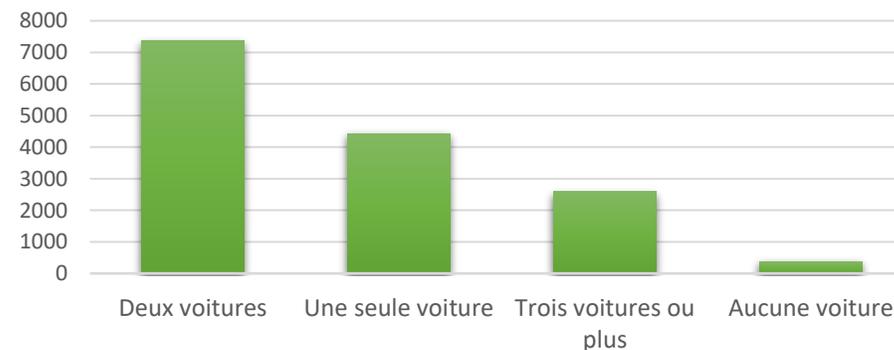
Part des actifs occupés de 15 ans et plus travaillant dans une autre commune que leur commune de résidence, 2021 (%) - Source : Insee, RP 2010-2015-2021



Source INSEE RP 2021

© Observatoire des territoires, ANCT 2024 - IGN Admin Express

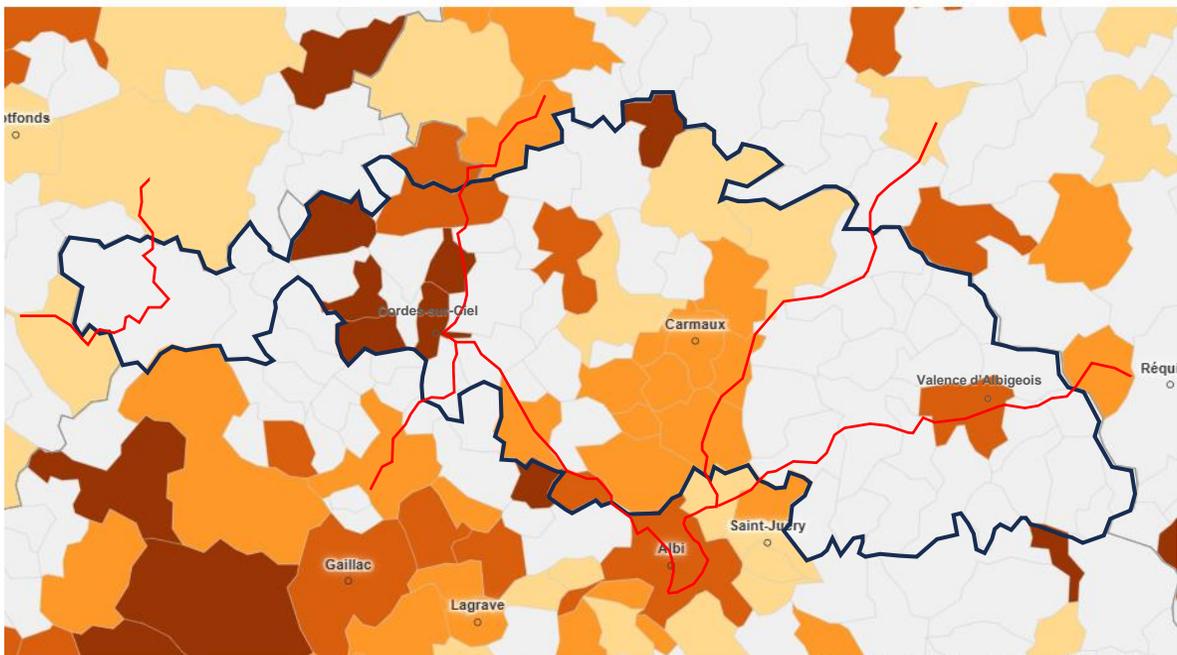
## Nombre de voitures du ménages (INSEE 2021)



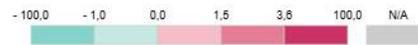
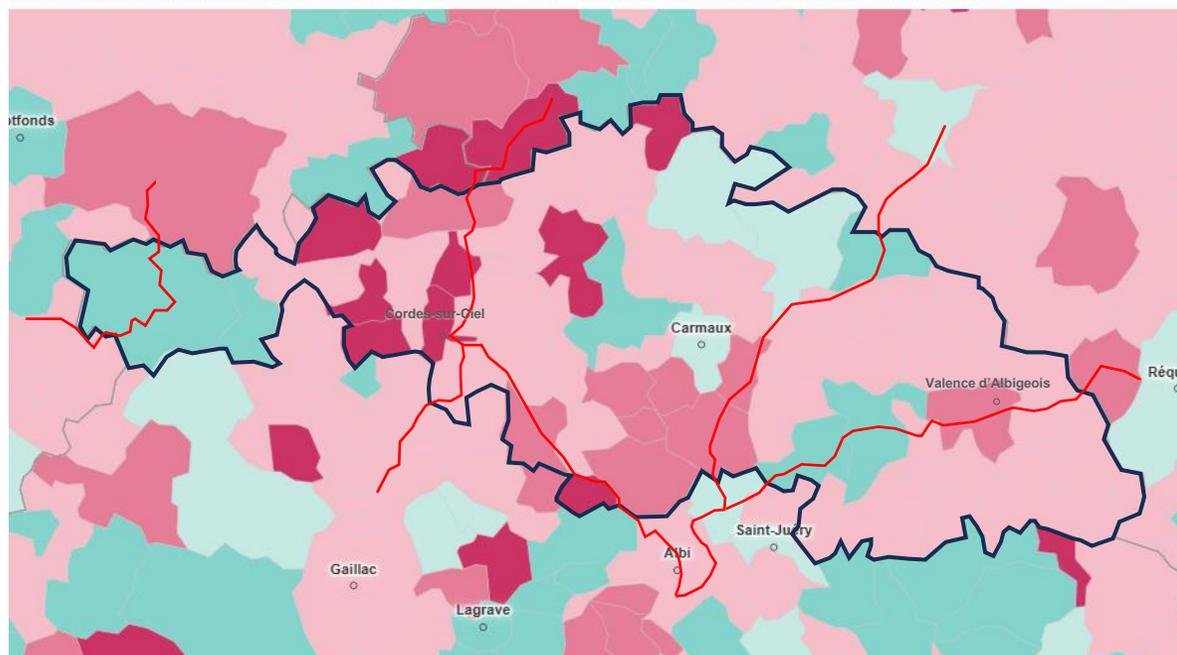


# Transport en commun

Part des déplacements domicile-travail en transports en commun, 2021 (%) - Source : Insee, RP 2010-2015-2021



Evolution de la part des déplacements domicile-travail en transports en commun, 2014-2020 (points de %) - Source : Insee, RP 2010-2015-2021



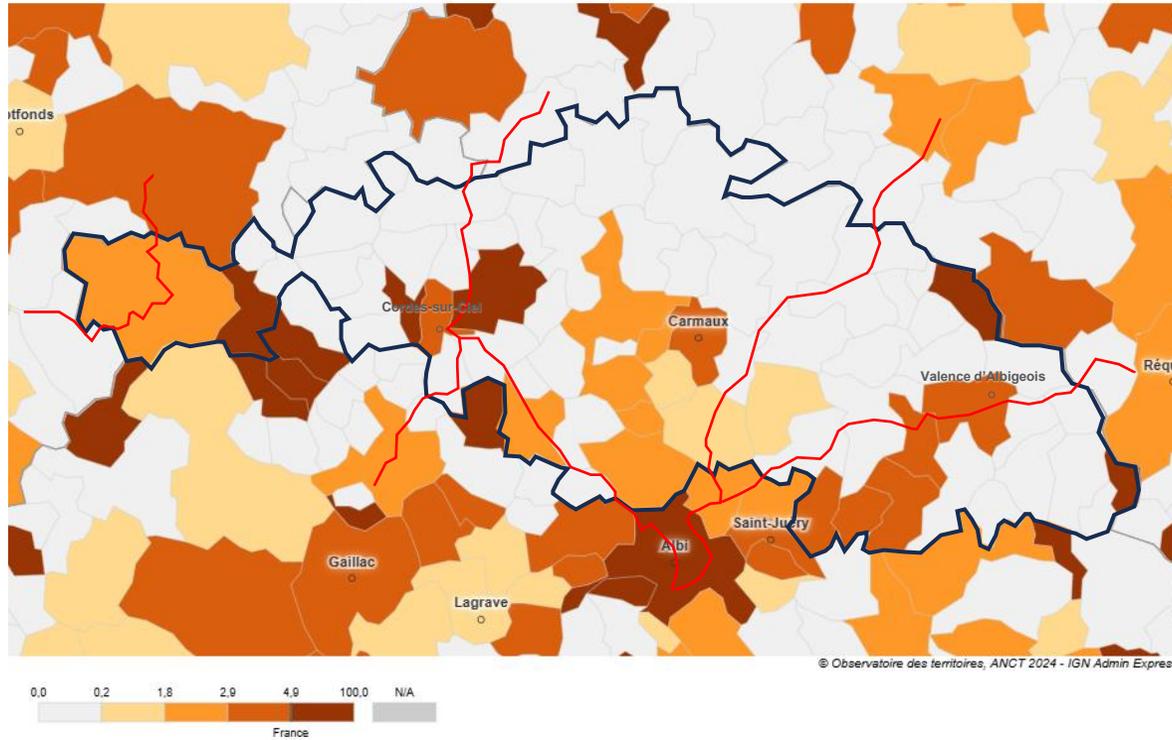
La part des déplacements domicile-travail en transport en commun est plus importante dans les communes autour de Carmaux et Cordes-sur-Ciel qui constituent des pôles multimodaux présentant une gare et des arrêts de lignes de bus.

Entre 2014 et 2020, elle est à la hausse sur de nombreuses communes du territoire, plus particulièrement autour du pôle Cordes-sur-Ciel/Les Cabannes et entre Carmaux et Albi, mais elle baisse légèrement sur la commune de Carmaux.



# Mobilité active

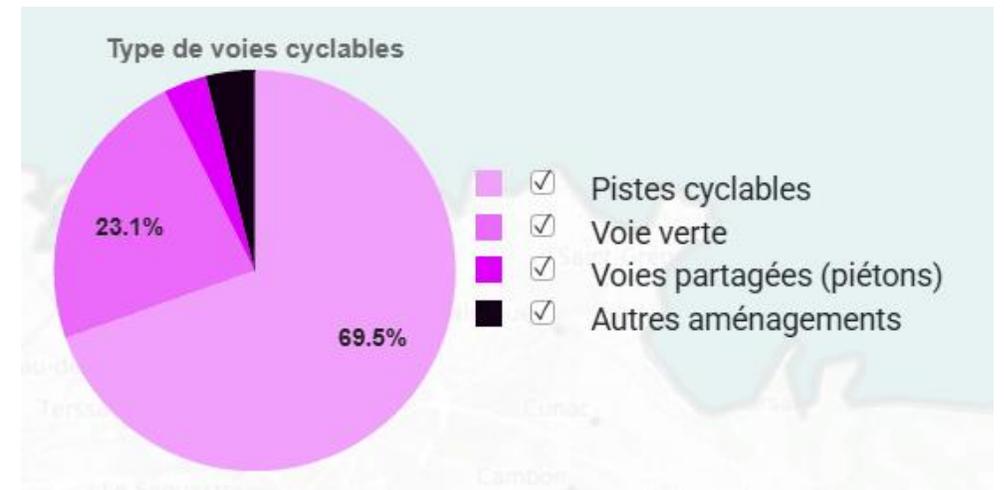
Part des déplacements domicile-travail en deux roues, 2021 (%) - Source : Insee, RP 2010-2015-2021



La part de la mobilité active pour les déplacements domicile-travail en 2-roues se diffuse en tache d'huile autour de l'agglomération albigeoise. Autour des pôles multimodaux du territoire SCoT, les valeurs sont les plus marquées (6% aux Cabannes). La commune de Vaour se distingue avec la valeur la plus importante (7%).

En 2023, 41 km d'aménagements cyclables sont recensés sur le territoire SCoT :

Type de voies cyclables en 2023 à l'échelle SCoT



Source : TerriSTORY, échelle SCoT CSCC

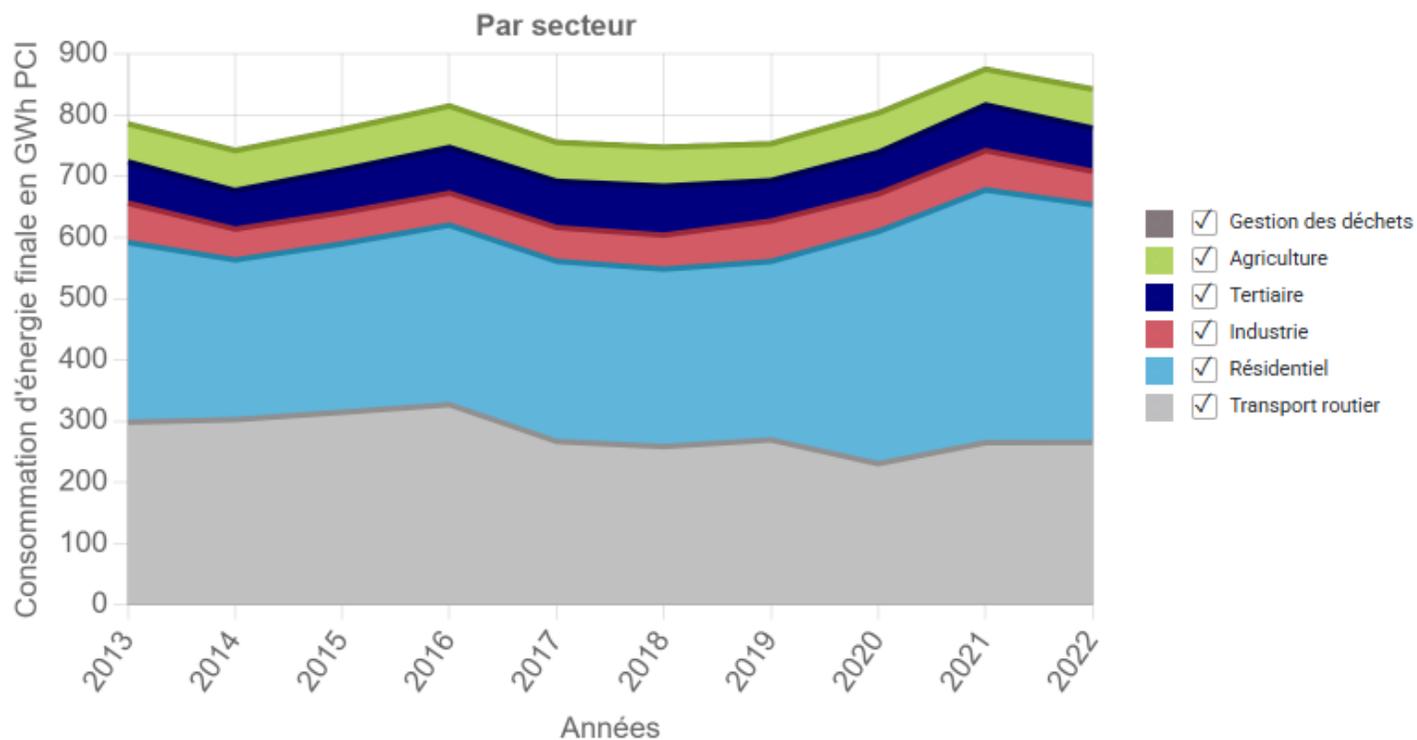
## 2.3 – Climat et énergie





# Suivi de la trajectoire énergétique

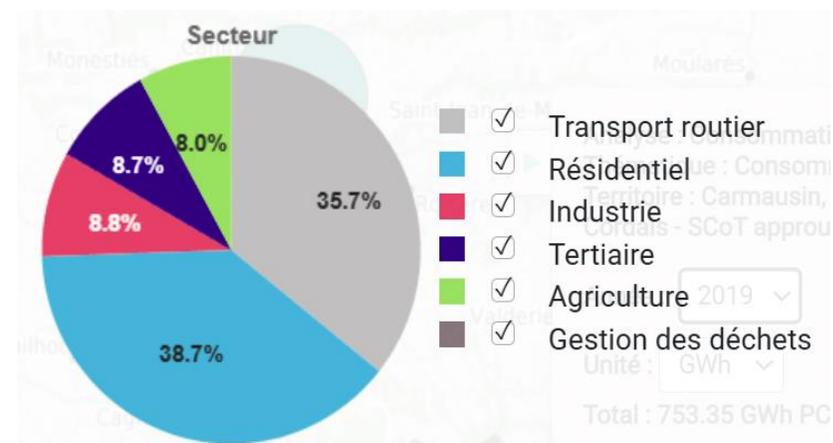
## Evolution de la consommation énergétique finale



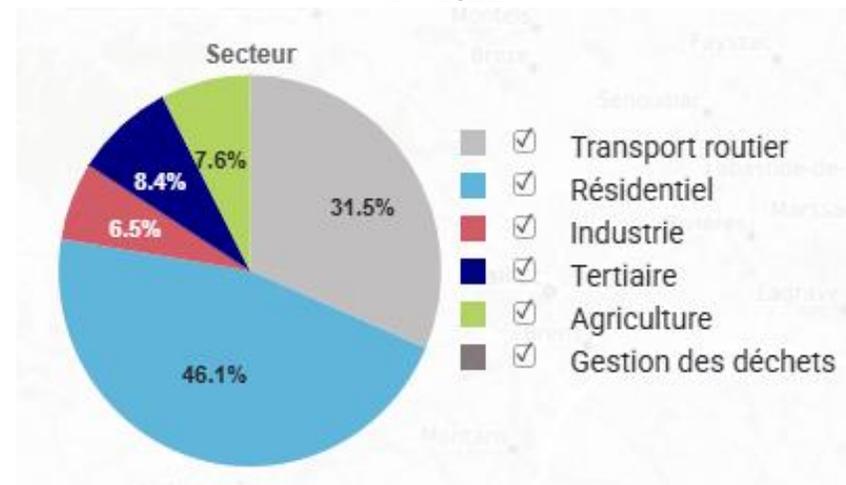
Source : TerriSTORY, échelle SCoT CCCC

## Consommation énergétique finale par secteur

En 2019



En 2022

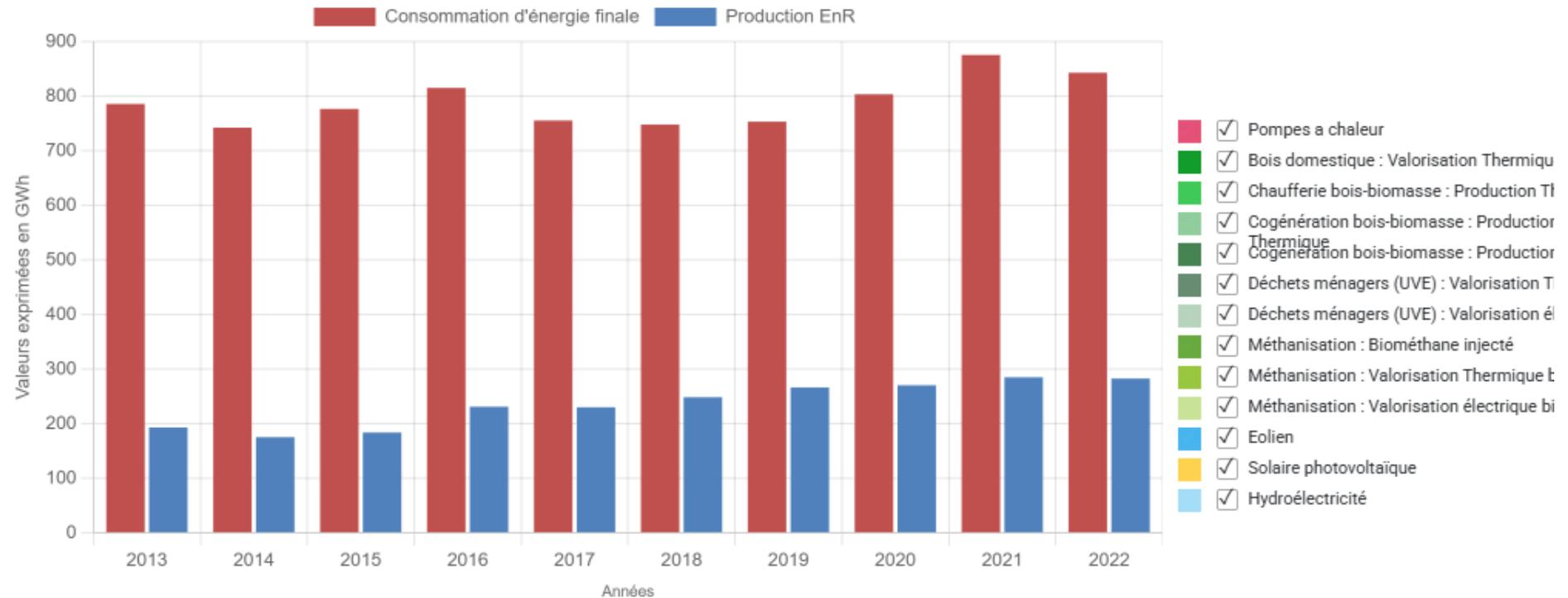


Globalement depuis 2019, la consommation électrique finale connaît une augmentation sur le territoire SCoT avec 843 GWh PCI en 2022 contre 753 en 2019 principalement due au secteur résidentiel.



# Suivi de la trajectoire énergétique

Évolution comparée de la consommation d'énergie finale et de la production d'énergie renouvelable locale

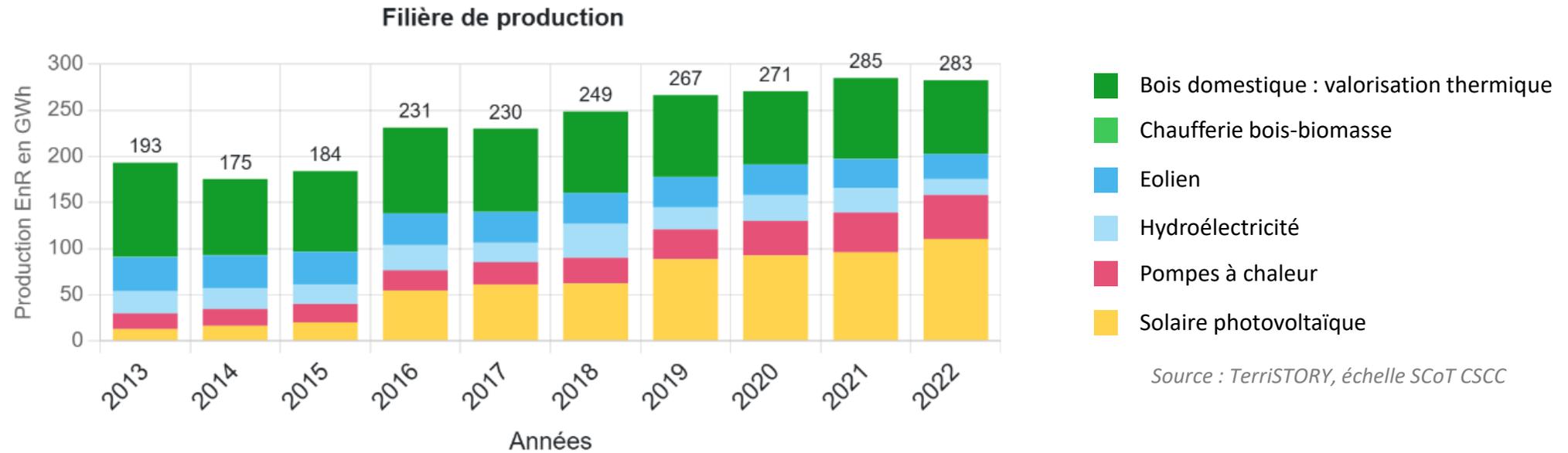


Source : TerriSTORY, échelle SCoT CCCC

Si la consommation d'énergie augmente, la production d'énergies renouvelables sur le territoire connaît une croissance continue jusqu'en 2022 où elle est stable.



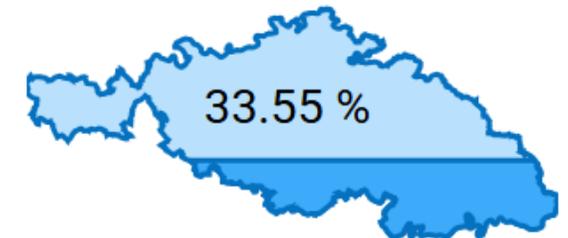
# Production d'énergies renouvelables



Le solaire photovoltaïque est en nette progression (la production double entre 2016 et 2022).

En 2022, les énergies renouvelables représentent **33,5 %** de la consommation d'énergie du territoire (dont 13% pour le solaire photovoltaïque et 9% pour le bois domestique) contre **35,3%** en 2019. A titre de comparaison, sur le SCoT voisin du Grand Albigeois, elles représentent 13,6 % des consommations en 2022 (33,3 % à l'échelle du Tarn).

Les 3 PCAET mutualisés à l'échelle du PTAB (obligatoire sur la 3CS et volontaires sur la 4C et VAL81) visent l'objectif TEPOS à 2030 : **50 %** de la consommation d'énergie du territoire couverte par la production d'énergies renouvelables. Bien que la production d'ENR augmente, la trajectoire est compromise par une consommation d'énergie en nette augmentation.

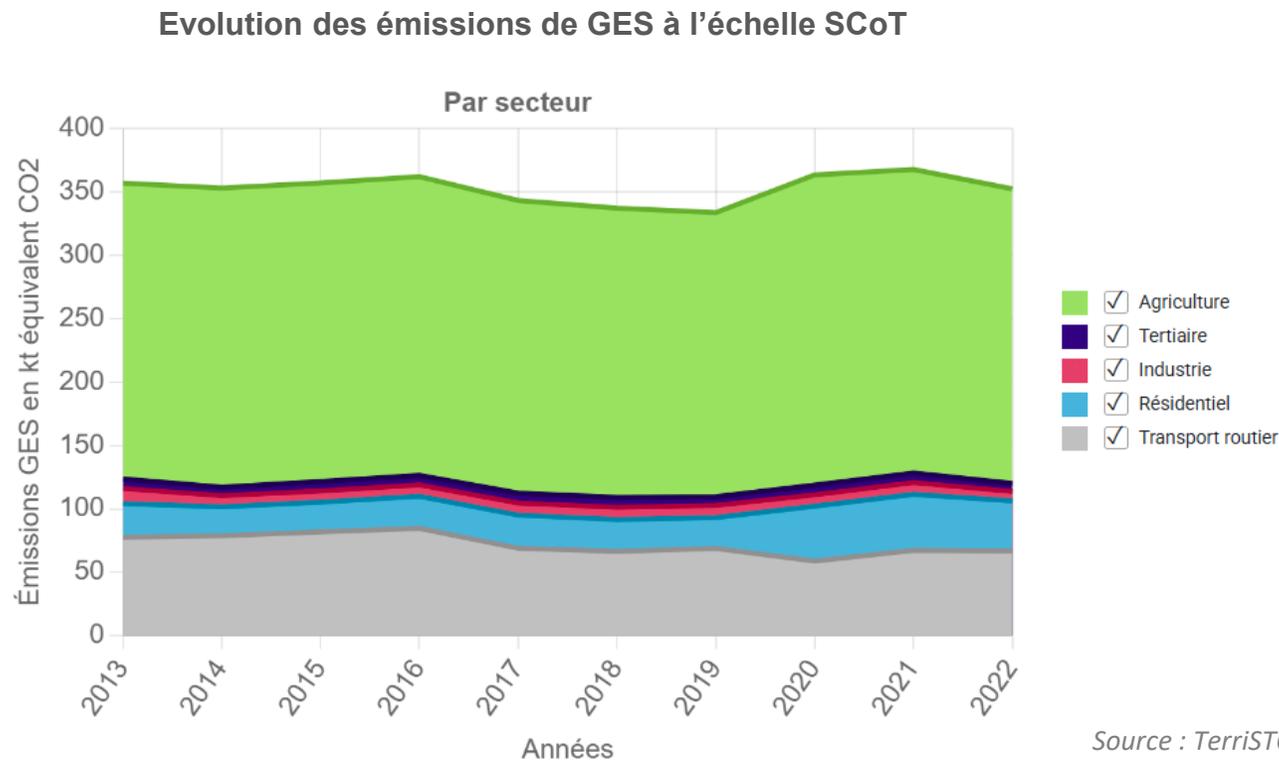


Source : TerriSTORY



# Suivi de la trajectoire carbone

## Emissions de GES par habitant



En 2019 :

 8,23 t équivalent CO2/hab

En 2022 :

 8,59 t équivalent CO2/hab

Source : TerriSTORY, échelle SCoT CSCC

Les émissions de gaz à effet de serre sont globalement en augmentation sur la période 2019-2022 à l'échelle du SCoT avec un poids important des émissions liées à l'activité agricole sur un territoire au profil très rural.

Sur le SCoT urbain voisin de l'Albigeois, les émissions de GES/hab sont de 5,53 t équivalent CO2/hab en 2022 (5,39 à l'échelle du département du Tarn).

# Synthèse de l'évaluation de la mise en œuvre du SCoT



AXES du PADD	Principales orientations fixées mesurables	Evolutions observées	
<b>Favoriser l'émergence d'une nouvelle armature territoriale structurée et équilibrée</b>	<p>Implanter les équipements en cohérence avec l'armature territoriale</p> <p>Se positionner sur un scénario de croissance réaliste et ambitieux</p> <p>Remettre en cohérence les capacités d'accueil des communes et leurs dynamiques démographiques</p>	<p>Des dynamiques démographiques récentes proches du scénario de croissance du SCoT à confirmer.</p> <p>Si la polarité carmausine renoue avec une croissance démographique positive, les pôles d'équilibre se fragilisent. Les communes périurbaines continuent de capter une part majeure de la croissance.</p>	
<b>Favoriser le développement de modes d'habiter diversifiés et durables</b>	<p>Réinvestir et renouveler le parc bâti</p> <p>Maîtriser les extensions urbaines</p> <p>Favoriser une typologie d'habitat plus diversifiée</p>	<p>Un parc de logements qui reste très monotypé. Une offre locative sociale essentiellement concentrée sur la polarité carmausine.</p> <p>Un nombre de logements vacants qui continue de croître mais des signaux positifs de réinvestissement du parc observables sur la polarité carmausine.</p>	
<b>Favoriser les échanges entre les territoires du SCoT</b>	<p>En complément de l'offre de transport actuelle, faire de la polarité carmausine un point de rayonnement à l'échelle du SCoT</p> <p>Développer les alternatives à la voiture individuelle</p>	<p>Une dépendance toujours très marquée à la voiture individuelle mais globalement, les déplacements domicile-travail en transports en commun augmentent sur le territoire.</p>	
<b>Bâtir le projet de SCoT en s'appuyant sur les équilibres agri-environnementaux</b>	<p>Préserver le foncier agricole</p>	<p>Bien qu'irrégulière, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers tend à diminuer ces dernières années. L'objectif de sobriété foncière fixé par le SCoT est atteint, et même dépassé, et cette « sous-consommation » n'empêche pas le territoire d'approcher les objectifs fixés en matière de croissance démographique (+ 526 habitants entre les recensements annuels de 2019 et 2022).</p>	
<b>Favoriser l'émergence d'un territoire à énergie positive</b>	<p>Proposer une cohérence entre urbanisme et déplacements</p> <p>Favoriser et accompagner le développement des énergies renouvelables</p>	<p>Bien que la production d'énergies renouvelables augmente, la trajectoire est compromise par une consommation d'énergie en nette augmentation.</p> <p>Agrivoltaïsme : une prescription 36 du DOO bloquante à réinterroger.</p>	
<b>Valoriser le foncier économique existant et réhabiliter les anciens espaces industriels et miniers</b>	<p>Hiérarchiser les zones d'activités économiques</p> <p>Affirmer la vocation économique des zones d'activités</p>	<p>21% de la surface des sites économiques reste mobilisable, dont 4% à court terme (lots aménagés libres, exclusivement situés dans les zones de la 3CS). Mais impossibilité de comparer ces chiffres à la situation en 2019.</p>	
<b>Favoriser une politique commerciale en adéquation avec les différents niveaux de l'armature territoriale</b>	<p>Localisation préférentielle des commerces : Centre-bourgs et centres-villes, tâche urbaine, zones d'activités commerciales, zones d'activité économiques de proximité nouvelles, avec une vocation commerciale partielle</p>	<p>Globalement les équipements augmentent ou se maintiennent (+35 entre 2018 et 2023). Dans le détail, la polarité carmausine se fragilise et perd des équipements de gamme supérieure et intermédiaire. Les commerces sont en perte de vitesse, notamment sur la polarité principale et, dans une moindre mesure, sur les pôles d'équilibre.</p>	
<b>Favoriser le potentiel touristique par une politique d'excellence territoriale</b>	<p>Définir et valoriser de véritables « corridors touristiques » avec les pôles extérieurs</p>	<p>Cette orientation ne peut pas être évalué dans le présent bilan.</p>	



Objectifs atteints



Sur la voie



Objectifs non atteints